SIR

HUI

COMI

SIR ADOLPHE CARON, C.C.M.G.

MINISTRE DE LA MILICE

— ET —

SES DETRACTEURS

— OU —

HUIT ANNÉES D'ADMINISTRATION MILITAIRE

Mr. Caron may be assured that his name will always stand high in the recognition of the people of Canada, and in particularly among the people of Ontario.—(*The Toronto Mail*, June 13, 1885.)

It is Canada's good fortune to possess among its old French families numbers of gentlemen who, like Mr. Caron, inherit the military instincts of their chivalrous ancestors, who in the wilderness of America, founded la Nouvelle France, now the great Dominion of Canada. — Edward Palliser (*London Times*, April, 1885.)

MONTREAL

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE GEBHARDT-BERTHIAUME

1889

SI

HU

COM

SIR ADOLPHE CARON, C.C.M.G.

MINISTRE DE LA MILICE

— ET —

SES DETRACTEURS

— OU —

HUIT ANNÉES D'ADMINISTRATION MILITAIRE

Mr. Caron may be assured that his name will ways stand high in the recognition of the people Canada, and in particularly among the people Ontario.—(*The Toronto Mail*, June 13, 1885.)

It is Canada's good fortune to possess among its old French families numbers of gentlemen who, like Mr. Caron, inherit the military instincts of their chivalrous ancestors, who in the wilderness of America, founded la Nouvelle France, now the great Dominion of Canada. — Edward Palliser (*London Times*, April, 1885.)

MONTREAL

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE GEBHARDT-BERTHIAUME

1888

Le public assiste depuis quelque temps à une véritable levée de boucliers contre le ministre de la Milice. Les assaillants ne sont peut-être pas aussi nombreux qu'ils paraissent l'être, seulement ils se multiplient sous des pseudonymes qui masquent parfois le même personnage. Ils ont d'abord ouvert le feu, à Londres, dans les colonnes du *Broad Arrow and Naval and Military Gazette*, puis ils ont continué la fusillade dans le *Mail*, de Toronto, dont les traits envenimés portent depuis longtemps contre tout ce qui porte un nom français au Canada.

La Minerve a entrepris de mettre à néant les accusations de ces critiques, beaucoup plus atteints de francophobie que du désir de réformer notre système militaire, et sa réfutation est assez complète pour mériter de prendre une forme plus durable et d'accès plus facile que ne peuvent l'être des articles dans un journal. Ces écrits sont reproduits—sauf quelques additions—tels qu'ils ont paru dans la Minerve avec la date de leur publication.

SIR ADOLPHE CARON

— ET —

SES DETRACTEURS

PREMIER ARTICLE *

On demande sa démission parce qu'il est Français. — Ses détracteurs.—Ce qu'il faut croire de leurs accusations.

La *Justice* du colonel Amyot reproduit une lettre publiée, le 27 Octobre dernier, par le *Broad Arrow and Naval & Military Gazette*, de Londres, dans laquelle sir Adolphe Caron est vivement attaqué. Cette lettre est supposée venir d'Ottawa et est probablement écrite par l'un de ces génies que l'on oublie de galonner ou qui, à tout moment, ont un plan quelconque à proposer aux ministres pour sauver la patrie qui n'est pas en danger.

Si on l'en croit, notre organisation est dans un affreux état, les recommandations du général sont systématiquement écartées, les demandes des officiers commandants sont ou négligées ou accueillies par des insultes, etc. Le Canada serait même sans force défensive et sans approvisionnements contre une invasion féniane ! Heureusement que nous avons fait nos preuves.

Après avoir énuméré toutes ces choses, le correspondant qui signe *Canadian*, arrive au principal grief qui, évidemment, est la déterminante de tous les autres : Le ministre de la Milice est un Canadien-français imbu de préjugés de race, et il protège trop ses gens ! Nous allons traduire *verbatim* :

L'effectif permanent est constamment augmenté par des officiers *habitants* (*habitant officers*) au détriment des gradués si compétents du Collège Royal Militaire ; *on donne la préférence aux Canadiens-Français en toute chose*. Les bataillons de Québec sont au complet dans cette province, *et quelques-uns des corps ont même reçu instruction du ministre de n'enrôler que des Français*. La majorité ne s'occupe guère de cela, mais elle demande qu'il y ait un changement dans la direction des affaires, *que le ministre soit maintenant un officier Canadien-anglais, qu'il soit au-dessus des préjugés de race*, ayant en vue seulement l'efficacité de la milice et la sécurité du Dominion.

Et c'est M. le colonel Amyot, un chef soi-disant national, qui se fait l'écho complaisant de sentiments aussi injustes, aussi francophobes ! Il est clair que le dépit et la haine personnelle aveuglent encore plus qu'on ne pourrait le croire.

Où est donc le temps où la *Justice* représentait sir Adolphe Caron comme un traître à la cause nationale, comme l'instrument servile des orangistes ? Hier on le trouvait trop Anglais, aujourd'hui il est tellement Français, il a tellement de préférence pour les officiers soi-disant

---

* La *Minerve* du 10 décembre 1888.

habitants, qu'on lui demande de céder sa place à un ministre dans les veines duquel coulerait le plus pur sang britannique.

Le *Broad Arrow* qui ne connaît guère ce qui se passe ici, est tout naturellement de l'avis de son correspondant puisqu'il s'agit de lancer une flèche anti-française. Nous citons :

> L'infusion de sang nouveau semble désirable dans le bureau du ministre de la Milice et dans celui de son député, *et il semble raisonnable, de plus, que la majorité anglaise, qui représente la richesse et la force du pays, après trente années d'administration française, ait son tour dans la conduite des affaires militaires du pays.*

Conclusion : donnez-nous un ministre qui ait du sang anglais dans les veines, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Le budget sera voté d'emblée, les arsenaux seront remplis des armes les plus perfectionnées, les canons ne demanderont qu'à vomir, et il ne faudra que frapper le sol pour en faire sortir des légions. L'âge d'or pour la milice canadienne !

***

Ministres anglais et français.—L'œuvre de Cartier et de sir Adolphe Caron.

D'abord, est-il bien vrai que l'administration militaire des trente dernières années ait été conduite exclusivement par des Français ? Cette assertion manque d'exactitude. Sir George Cartier a bien été le ministre de la Milice depuis 1868 jusqu'en 1872, mais ses successeurs n'étaient pas tous de notre origine. En voici la liste :

L'honorable Hugh McDonald.......	1872
L'honorable Wm Ross.............	1873
L'honorable W. B. Vail...........	1874
L'honorable F. A. Jones..........	1878
L'honorable L. R. Masson.........	1878
L'honorable sir A. Campbell.......	1880
Sir Adolphe Caron...............	1880

Sur les seize années qui se sont écoulées depuis 1872, huit ont été remplies par des ministres anglais, ce qui prouve que le *Broad Arrow* est bien mal renseigné. Où est donc ce prétendu exclusivisme ?

Maintenant, les ministres anglais ont-ils mieux dirigé le département que les ministres français ? C'est un sujet que nous préférerions ne pas aborder. Mais puis qu'il faut y toucher, la vérité nous force de dire que cette prétention n'est pas soutenable. De fait, ce sont des Français qui se sont trouvés à la tête du service chaque fois qu'il y a eu appel aux armes d'une façon sérieuse, et l'histoire dira que leur loyauté fut égale à leur habileté.

On sait que la milice canadienne a été entièrement réorganisée par Cartier. A la session de 1868, il présenta et fit adopter un bill qui fut vivement discuté. Ce bill fut amendé et complété par sir Adolphe Caron en 1883, et est la loi du pays. En soumettant ce bill Cartier prononça un discours remarquable, dont les préliminaires ne manquent pas d'intérêt.

> Je crois, dit-il, cette mesure nécessaire pour compléter la grande œuvre nationale de la Confédération. J'ai déjà remarqué, en d'autres circonstances, que trois éléments indispensables constituent une nation, savoir : la population, le territoire et la marine. Mais le couronnement également indispensable de l'édifice, est la force militaire. Aucun peuple ne saurait prétendre au titre de nation s'il n'a chez lui l'élément militaire, un système de défense. Je ne réclame pas une organisation militaire dans des vues d'aggression. Notre ambition peut exploiter un vaste champ à l'intérieur. Notre nouvelle constitution nous permet d'étendre nos frontières de l'Atlantique au Pacifique, et, pour atteindre ce but, je désire autant que personne que nous attirions le plus tôt possible, dans la Confédération, le territoire du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise.

On me demandera peut-être, ajoutait Cartier, pourquoi j'ai pris la direction du département de la milice ? Je répondrai que j'ai toujours aimé à affronter les difficultés et que le département de la milice en offre de nombreuses. J'aime la diver-

sité et j'ai toujours accepté courageusement les positions importantes que j'ai tour à tour occupées. Je ne désespère pas de remplir ma charge à la satisfaction de mes concitoyens.

Cartier était ministre de la milice quand fut entreprise et repoussée l'invasion féniane. Tout le monde a admis que, comme toujours, le vieux chef avait fait admirablement son devoir. Chez lui l'audace le disputait à la rapidité de conception et à la puissance d'exécution.

De même qu'il n'y a qu'une voix pour reconnaître que notre organisation militaire n'existait pas seulement sur le papier, et que les 9000 hommes, parfaitement armés en guerre, que l'on avait réussi à échelonner de Sarnia à à Stanstead, pour protéger nos frontières, firent noblement leur devoir. Après la double échauffourée féniane, un grand banquet fut donné à Ottawa en l'honneur des volontaires qui avaient pris part à la campagne, et Cartier qui était justement fier du résultat, les salua du titre de " Soldats de l'armée canadienne."

Depuis deux mois. ajouta-t-il, vous avez, à ne pas s'y tromper, démontré par vos actes que le Canada possède une organisation militaire *qui vaut bien une armée*, une organisation militaire régulièrement constituée, soumise à une parfaite discipline et prête, d'une extrémité à l'autre de la Confédération, à placer sous les armes des troupes en état d'entrer en campagne, bien manœuvrées, habilement commandées, et capables de faire face à l'ennemi, au premier signal, à une heure d'avis. Ce devoir vous l'avez promptement et noblement rempli, comme l'Angleterre et les Etats-Unis le savent fort bien à l'heure actuelle. Je crois qu'il importe beaucoup que l'Angleterre n'ignore pas ce fait, et je crois également qu'il importe que les Etats-Unis sachent et comprennent enfin que le Canada possède une armée de volontaires, composée de fils de cultivateurs et de gentilshommes, une armée forte de 43,-000 hommes qui, a un moment donné, peuvent entrer en campagne.

L'effectif nominal est bien encore de 43,000 hommes, mais il a été résolu, dans un but d'économie, pour les fins de l'exercice annuel, de le réduire à environ 37,000. Les corps des villes, comptant à peu près 10,000 hommes, font l'exercice douze jours par an, tandis que les corps ruraux, environ 27,000 hommes, font l'exercice durant la même période tous les deux ans. Des experts calculent que la réserve, composée d'hommes de 18 à 60 ans, pourrait produire environ 1,000,000 d'hommes. Soit le chiffre total de la population capable de porter les armes. C'est un chiffre imposant quand l'on sait que les Etats du Sud avec 400,000 hommes ont pu défier pendant cinq ans toutes les forces du Nord, qui se sont élevées à 2,600,000 hommes.

Qu'ont fait de si extraordinaire MM. McDonald, Ross, Vail, Jones et Campbell, comparés à leurs collègues français ? Nous ne voulons aucunement les déprécier, mais nous aimerions à le savoir, puisque l'on veut tomber les nôtres. Tout ce que nous avons pu constater, c'est qu'en 1874, sous le régime Mackenzie, a été fondé le Collège Militaire de Kingston. M. Vail était alors ministre de la Milice. Quoique ce Collège coûte cher, nous n'avons pas d'objection à avouer qu'il fournit une très haute instruction et d'excellents sujets. Il en est même plus d'une soixantaine qui ont obtenu des commissions dans l'armée anglaise, les autres agissent comme officiers dans nos écoles militaires ou comme ingénieurs civils.

L'honorable M. Masson a été ministre de 1878 à 1880 ; on lui doit le projet de la cartoucherie de Québec. C'est la mise en application du principe de la politique nationale, qui veut que l'on manufacture ici autant que possible ce que l'on consomme. Cette fabrique peut aujourd'hui produire 2,500,000 de cartouches par an. Elle emploie permanamment 28 personnes dirigées par un officier de grand mérite. On peut aussi l'utiliser pour la fabrication des bombes de nos canons du plus gros calibre.

Sir Adolphe Caron est depuis huit années à la tête du département, et quoiqu'en disent le *Broad Arrow* et son correspondant, il s'est montré le digne successeur de sir George Cartier.

Comme son illustre prédécesseur, il est bien au-dessus des préjugés de race. Admirant tout ce qu'il y a de bon chez les Anglais, possédant à un haut degré leur confiance, il sait aussi rendre justice aux siens et porter dignement un de nos plus beaux noms français. Le représenter comme un hautain est du dernier absurde, quand il n'est pas d'homme public dont l'accès soit plus facile. Ce n'est pas un routinier, il est au contraire de toutes les mesures, de toutes les entreprises véritablement progressives.

Depuis qu'il dirige ce département, on lui doit notamment :

1o La formation d'une école de cavalerie à Québec ;

2o D'une école d'infanterie à cheval à Winnipeg ;

3o D'une école d'infanterie à Saint-Jean ;

4o D'une école d'infanterie à Frédéricton ;

5o D'une école d'infanterie à Toronto ;

6o D'une école d'infanterie à London ;

7o D'une batterie de place à Victoria, C. B.

Il a aussi le mérite d'avoir organisé une branche du génie, et d'avoir pris charge des réparations aux propriétés militaires qui étaient autrefois sous le contrôle du département des Travaux publics.

Quant à la cartoucherie, il est bien vrai qu'elle fut organisée par M. Masson et que le projet en fut adopté alors par le Conseil Privé, mais on en doit l'exécution à sir Adolphe Caron. Avec notre armement actuel, nous ne pourrions faire venir nos cartouches d'Angleterre. Aussi, durant les troubles du Nord-Ouest, la cartoucherie fonctionna nuit et jour et aurait pu fournir n'importe quelle quantité, ce qui nous rendait indépendants pour les petites armes. En pareil cas, il s'agit tout simplement d'augmenter le personnel.

On doit aussi à sir Adolphe d'avoir fait confectionner ici nos uniformes, ce qui encourage la fabrication indigène et représente une somme considérable. Nos habillements militaires nous venaient autrefois d'Angleterre. Cette confection donne les résultats les plus satisfaisants.

Canadian prétend que les corps de Québec sont injustement favorisés au détriment d'Ontario, leurs cadres étant tous au complet. Cela est faux, dans l'une et l'autre province, il est des corps au complet tandis que d'autres ne le sont pas.

Est-il vrai maintenant que les officiers *habitants*, pour parler comme le *Broad Arrow*, prennent partout la place qui appartient de droit aux Anglais ? Cette prétention n'est pas plus exacte que l'autre. Voyons la dernière statistique :

Officiers.	Anglais.	Français
Ecoles d'infanterie........	17	4
Infanterie à cheval........	4	1
Batteries de place.........	22	2
Ecole de cavalerie.........	2	1
Collège militaire de Kingston.....................	16	1
	61	9

(Voir *The Militia List of the Dominion of Canada, 1888.*)

C'est-à-dire que nous n'avons pas la proportion d'officiers que nous pourrions réclamer.

Mais cela n'est la faute ni du ministre, ni des officiers, mais bien du fait que nos gens ne donnent pas au service militaire toute l'attention à laquelle il a droit. Ce serait à nous d'élever la voix quand c'est le correspondant du *Broad Arrow* qui se plaint.

SECOND ARTICLE *

La guerre du Nord-Ouest—L'attitude du colonel Amyot—Ses tergiversations

Ce que sir George Cartier a fait lors de l'incursion féniane, a été pratiqué avec non moins de succès par sir Adolphe Caron durant tous les troubles du Nord-Ouest.

Il n'y a eu alors qu'une voix—sauf chez certains libéraux outrés—pour rendre hommage au talent, à l'énergie, à la promptitude, à la puissance d'organisation avec lesquels sir Adolphe a conduit son département. Jour et nuit on l'a vu sur la brêche, constamment en communication avec son état-major, assistant le général Middleton et ses officiers dans toute la mesure du possible, pourvoyant aux besoins de 5,000 hommes armés en toute hâte, dirigeant les transports de troupes et approvisionnements, empêchant tout conflit, toute friction entre des corps d'origine différente, maintenant la majesté de la loi, mais épargnant toute effusion de sang inutile.

Il est des gens qui ont la mémoire courte. Les hommes même qui dénoncent aujourd'hui sir Adolphe Caron, ont été les premiers à l'encenser, à l'exalter, à l'acclamer, au lendemain de la révolte du Nord-Ouest.

L'un des plus ardents à blâmer sir Adolphe est le brave colonel Amyot, qui a pris un soin si minutieux des forts et provisions. C'est lui, en effet, qui envoyait cette fameuse dépêche, dans laquelle nous ne reconnaissons plus le caractère belliqueux de ses discours et articles :

Calgary, 14 mai 1885

Je persiste à dire que cette guerre devrait être faite par des hommes combattant de la même manière que les rebelles. *Les volontaires sont spécialement adaptés à la protection des forts et des provisions.*

G. AMYOT.

Le brave colonel a oublié cette dépêche, et il a aussi oublié qu'il fut l'un des premiers à féliciter le ministre de la Milice sur la façon habile dont il avait conduit les opérations du Nord-Ouest. Si nous avons bonne souvenance, le colonel Amyot écrivait à sir Adolphe Caron, à la date du 15 avril 1885 :

Partout, on découvrait la main amie du ministre et du département, QUI ME PARAISSAIT AVOIR FAIT L'IMPOSSIBLE POUR REMPLIR LEUR PART..........................
....
Merci pour ce que vous avez dit en cham-

* La *Minerve* du 11 décembre 1888.

bre du 9e bataillon. J'ai un beau bataillon Ces sont des hommes de cœur et je les prends par là.

G. Amyot.

Le député de Bellechasse, qui a la plume aussi féconde qu'inconsidérée, écrivait encore le 9 mai 1885 :

Je dois vous déclarer, et, vous pouvez le dire en mon nom, que le département de la milice a, tout le temps, fait l'impossible pour l'armée.

G. Amyot.

Dans la même lettre, on lisait aussi :

Au nord du lac Supérieur, là encore, on voit les efforts du département pour nous alléger la misère, etc. Du reste, en consentant à faire le voyage, on savait qu'on n'allait pas aux noces. L'esprit, la santé et le moral des troupes ici sont excellents. *Si je retourne au pays, je tâcherai de rendre et de faire rendre justice à ceux qui, comme vous, font leur possible pour que les volontaires reçoivent le confort désirable.*

Que cette promesse a été bien remplie !

Sir Adolphe Caron fut décoré après la guerre à cause des services éminents qu'i avait rendus. L'un des plus empressés à le féliciter fut encore le brave colonel Amyot qui lui télégraphiait, en date du 19 août 1885 : " *Mes félicitations les plus* " *cordiales* sur la dignité à laquelle vous " avez été élevé *et que vous avez si bien* " *méritée.*"

Les principaux citoyens de Québec présentaient aussi une adresse de félicitations à sir Adolphe, et le premier paragraphe se lisait comme suit :

Quelle reconnaissance le pays ne vous doit-il pas pour l'activité et le zèle que vous avez mis dans l'accomplissement de vos devoirs importants pendant ces jours de troubles ! Nos soldats, dont l'héroïque courage pendant la récente campagne est maintenant connu partout, savent apprécier à leur juste valeur la promptitude avec laquelle vous avez agi, votre vigilance et votre sollicitude pour leur bien-être.

Parmi les signatures brille encore celle du brave colonel.

Toujours au premier rang !

Passons maintenant à la lettre de félicitations qu'il adressait au général Middleton à l'occasion de son élévation à la dignité de chevalier.

Sir Frederick D. Middleton, C. C. M. G.

Ottawa.

Cher monsieur—J'aurais dû vous écrire plus tôt pour me joindre au concert unanime de félicitations qui vous arrivent de partout, mais une absence prolongée de la ville m'en a empêché. Votre élévation à la dignité de "Chevalier" n'est que la juste reconnaissance des grands services que vous avez rendus à la Puissance du Canada et les honneurs dont on vous couvre rejaillissent sur tous ceux que vous avez encouragés par votre bravoure personnelle sûrement guidée par votre expérience et qui tous ont largement bénéficié de la science que vous a acquise une honorable carrière militaire.

Je regrette profondément les attaques d'une presse malicieuse et mesquine contre " notre général " mais votre réputation est assez haut placée pour que ces sottes calomnies ne puissent l'atteindre.

Veuillez me permettre, par votre entremise, de présenter mes respects à lady Middleton et me croire

Votre tout dévoué

G. Amyot.

Et dire que l'homme même qui accablait sir Adolphe de ses félicitations, de ses compliments, de son admiration, est celui qui s'est montré depuis le plus acharné à brûler ce qu'il avait adoré. Comment en un vil plomb l'or pur s'est-il changé ?

Il plut un jour au ministre de la Milice de rappeler toutes les arlequinades de M. Amyot, et, comme il était en verve, le plomb arrivait dru sur la tête du brave colonel. Celui-ci ne pouvant endurer tranquillement le supplice, interrompait à chaque instant, quand sir Adolphe lui lança cette superbe apostrophe : " Le premier devoir du soldat est de se tenir calme sous le feu." La Chambre applaudit inq minutes durant, et le brave colonel dût se cacher, tant la bote t portait. Cette humiliation le poursuit depuis, lui fait accumuler bien des bêtises, bien des lâchetés, au point qu'il en est réduit à faire queue à des francophobes. Nous allons le laisser là, pour aujourd'hui.

TROISIÈME ARTICLE *

Les détracteurs d'aujourd'hui, les apologistes d'hier. Témoignages de journaux libéraux : le " Post, " le " Montreal Times," le " Witness."

M. Amyot n'est pas le seul national qui ait chanté les louanges de sir Adolphe Caron au sujet de la répression des troubles du Nord-Ouest. Son compère M. Trudel s'est montré autrement obséqueux. Il n'avait pas alors de paroles assez flatteuses pour exalter le ministre de la Mifice, de termes assez sévères pourcondamner ses détracteurs. *Quantum mutatus !*

La révolte supprimée, plusieurs journaux demandèrent que sir Adolphe Caron fût décoré pour reconnaître le service signalé qu'il venait de rendre à son pays.

La *Patrie* s'y opposa pour des raisons que l'on va lire, et ce fut l'*Etendard* qui se chargea de la réponse :

" La *Patrie* continue contre l'honorable ministre de la Milice une guerre aussi loyale qu'intelligente : en voici un échantillon :

Le *Herald* fait ce matin une très judicieuse remarque.

Nous avons eu une guerre canadienne.

Nous n'avons demandé aucun secours à la métropole.

Elle ne nous en a pas offert.

Tout s'est passé entre nous.

Aujourd'hui, vous voulez aller en Angleterre demander une croix pour M. Caron.

Mais qu'a à faire l'Angleterre avec M. Caron? qu'a-t-elle eu à faire avec notre guerre?

Si le Canada juge M. Caron digne d'une récompense, il saura la lui donner aussi bien que l'Angleterre.--La *Patrie* du 31 juillet.

Eh bien, MM. les libéraux, qu'est-ce que l'Angleterre a donc eu à faire avec sir A. A. Dorion et sir Richard Cartwright? Qu'avaient-ils donc fait pour l'Angleterre, ces héros du libéralisme? Pourquoi n avoir pas alors recommandé au gouvernement impérial de laisser au Canada le soin de récompenser ces grands patriotes?

Et pourtant, ils ont été *sirés* ....

Ils l'ont été pour services, vrais ou présumés, rendus au Canada.

Pourquoi M. Caron ne serait-il pas honoré au même titre?

N'y a-t-il pas dans votre attaque, messieurs, quelque chose qui vous retombe sur le nez? "

Cette fois, l'*Etendard* avait raison et les événements le prouvèrent surabondamment. Sir Adolphe Caron fut décoré au milieu des acclamations publiques, et M. Trudel ne se possédant pas de joie, se montra tout aussi enthousiaste que lorsqu'il s'écriait : *Vive le drapeau ! Vive le Vieux Chef ! !* Citons la conclusion d'un article de deux colonnes, à la date du 28 août 1885 :

Nous nous faisons donc un agréable devoir d'offrir à sir A. P. Caron, nos plus sincères félicitations, pour l'honneur insigne dont Sa Majeste a daigné reconnaître son mérite. Nous prions également Mme Caron qui partage avec sir Adolphe, sous le titre de lady Caron, les honneurs de sa nouvelle dignité, de vouloir bien agréer nos compliments avec l'hommage de nos respects.

Si les journaux conservateurs ont été unanimes à reconnaître le mérite de sir Adolphe Caron, plusieurs organes libéraux se sont fortement prononcés dans le même sens. Ecoutons le *Post* du 3 avril 1885 :

L'honorable M. Caron a apporté dans l'exécution de ses devoirs une intelligence, une vigueur et une promptitude qui ont mérité l'admiration générale et dont le pays le félicitera. Notre ministre de la Milice en équipant et dépêchant quatre ou cinq mille soldats à travers la solitude, pour une campagne indéfinie, et cela à quelques jours d'avis, a éclipsé les meilleurs exploits des départements de la guerre des vieilles nations. Ce résultat glorieux n'aurait pu être atteint si le chef de notre département de la Milice n'avait pas possédé, à un éminent degré, toutes les qualités essentielles à un bon administrateur.

---

* La *Minerve* du 14 décembre 1888.

On se rappelle que M. Stewart, autrefois l'un des propriétaires du *Herald*, publiait cette même année un journal qui s'appelait *Montreal Times*. Son existence fut de courte durée, mais il se montra très ardent à défendre les idées libérales. Si hostile qu'il fût au gouvernement, le *Montreal Times* déclara que la vérité lui commandandait de rendre justice à l'habileté et à la vigueur avec lesquelles la campagne du Nord-Ouest avait été conduite. L'article que nous allons traduire porte la date du 25 juin 1885 ·

Il est vrai qu'il y a des traits de caractère qui ne se révelent que lorsque l'occasion les met en lumière. Nous avons assez de patriotisme—*bien que nous soyons opposé au gouvernement actuel pour apprécier la maniere dont le département de la milice en somme a été administré pendant les troubles du Nord Ouest et pour accorder le mérite à qui il est légitimemcnt dû.* Si d'un côté nous croyons que le gouvernement est responsable de l'incapacité du département qui a provoqué l'insurrection, de l'autre nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que le département de la milice, en dépit de toutes les difficultés avec lesquelles il s'est trouvé aux prises, a été administré à tout événement, de façon à faire honneur au ministre et à ses députés.

L'honorable M. Caron nous a agréablement surpris par le sang-froid relatif qui lui est habituel, avec lequel il a résolu la grosse question du transport des troupes et des munitions à un territoire situé à 2,000 milles de distance et cela dans un temps où la milice—quel que soit celui qui en est responsable—n'était pas dans ce qu'on pourrait appeler des conditions de service effectif sous le rapport de l'équipement.

M. Caron a prouvé qu'il pouvait gérer les affaires de son département d'une manière plus effective que quelques-uns de ses prédécesseurs dans des circonstances beaucoup moins difficiles.

Le *Witness* n'a pas pour habitude de gâter les chefs conservateurs. Il manque rarement l'occasion de les trouver en faute, même quand il n'y a pas lieu. Si l'on joint à des idées libérales une antipathie profonde contre tout ce qui est catholique et français, il est facile de voir combien ses éloges sont peu suspects, quand ils s'adressent à l'un des nôtres. Or, sur cette question, le *Witness* s'est rangé du côté de la vérité, décernant même au département de la milice le beau compliment que voici :

De fait, le gouvernement et le peuple canadien n'avaient jamais pensé que les volontaires seraient appelés à entreprendre une campagne sérieuse, et le ministre de la Milice était regardé comme le chef d'un ministère de la guerre en vacance, qu'on ne supportait que parce qu'il ne coûtait pas cher. La dernière rébellion et le soulèvement des sauvages ont tout à coup changé cet état de choses. Le ministre de la Milice était à la tête d'un département de la guerre manquant absolument d'organisation. Les transports, le commissariat, le service médical : tout devait être organisé avec des matériaux nouveaux. Le public connaît peu, car on lui en a dit bien peu, comment tout cela s'est fait ; il sait seulement de quelle énergie, de quelle habileté on a fait preuve, et à quel prix l'expédition a été conduite avec tant de succès.

Le *Witness* encadrait le même jour dans ses colonnes le portrait du ministre de la Milice. Quand à son éloge il fut reproduit par un grand nombre de ses confrères. Le *Toronto World* ajoutait : "Tout " cela est bien mérité et a d'autant plus " de mérite qu'il vient d'un adversaire " politique de M. Caron et de son parti. " Le fait est que l'histoire canadienne offre " peu de traits plus remarquables que la " promptitude et la vigueur avec les- " quelles M. Caron, dont la charge était " regardée jusqu'à présent comme une si- " nécure, a couru aux armes, pour parler " ainsi, à la voix du clairon. . Quoique " n'étant pas soldat de profession, M " Caron a montré qu'il possédait l'une des " premières qualités du soldat—l'action " rapide. Napoléon avait l'habitude de " dire que le genre de courage qu'il appré- " ciait le plus était ce qu'il appelait le cou- " rage de deux heures du matin, c'est-à- " dire l'action au premier moment d'a- " larme, le plus inattendu même. Pareil " service devra être reconnu en haut lieu."

L'année suivante, nous voyons par le *Woodstock Sentinel* que les officiers du bataillon donnèrent un grand banquet dans cette localité. Parmi les orateurs

se trouvait le député fédéral du comté d'Oxford, un libéral bien connu, le capitaine Sutherland, M. P. Or, d'après ce journal, M. Sutherland fit l'éloge " des " volontaires canadiens et du système " volontaire, puis complimenta le minis- " tre de la Milice sur ses bonnes inten- " tions et l'administration de son dépar- " tement. "

Et dire qu'il ne s'est pas trouvé un seul journal libéral français qui ait pu trouver un mot de justice pour leur compatriote, quand tant de libéraux anglais ne lui marchandaient pas leur admiration ! Loin de là, ils ne lui épargnèrent aucune avanie. Ces gens-là sont incapables de s'élever au-dessus du plus mesquin esprit de parti. Et ils ont le cynisme de poser pour des patriotes !

***

Appréciations flatteuses des journaux étrangers, le " London Spectator," le " Pictorial World," le " Republican," de Saint-Louis.

La guerre du Nord-Ouest fut, on s'en souvient, vivement commentée par la presse des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la France. Si regrettable qu'elle soit, elle a été une immense réclame pour le Canada. Quoique les causes en aient été diversement appréciées, nous croyons que la presse étrangère, dont l'indépendance en pareille matière ne saurait être contestée, a été à peu près unanime à rendre hommage au ministre de la milice, au général Middleton et aux vaillants soldats qui, à leur appel, sont allés rétablir la paix sur les bords de la Saskatchewan.

L'éloge paru au mois de juin 1885 dans le *Pictorial World*, de Londres, est particulièrement flatteur. Ceux qui se plaisent à déprécier notre système militaires et nos milices pourront y trouver une leçon salutaire. Cet important journal institue une comparaison entre la dernière campagne de l'armée anglaise en Egypte et la campagne au Nord-Ouest, et il ne craint pas de nous donner la palme. C'est à lire, à méditer, surtout pour ceux qui ne trouvent jamais rien de bon dans leur pays :

Nous ne pouvons éviter de faire la comparaison entre l'habileté dont ont fait preuve, non seulement la milice canadienne, mais aussi le département de la guerre du Dominion, pour apaiser cette rébellion et l'imbécile faiblesse qui a caractérisé nos généraux et notre département de la guerre, dans leur campagne d'Egypte.

Le général Middleton lorsqu'il a entrepris d'écraser Riel et ses alliés sauvages dans les vastes déserts du Nord-Ouest, avait à exécuter un contrat plus onéreux, comme diraient les Américains, que Graham lorsqu'il partit pour soumettre Osman Digna. Riel et les Métis n'étaient pas des sauvages n'ayant pas d'armes plus formidables qu'une lance et un bouclier. Leurs alliés sauvages, qui ont combattu aussi vigoureusement que les Métis étaient avec leurs fusils, plus redoutables que les Soudanais.

Et cependant Middleton, depuis le commencement de la campagne, n'a fait que marcher, sans trève ni repos, de victoire en victoire. Rien n'a cloché, et l'organisation était aussi complète que possible.

En deux semaines, M. Caron, le ministre de la Milice, mit sous les armes quatre mille soldats, avec quatre cents chevaux. Il les a approvisionnés de tout ce qui était nécessaire à leur équipement, à leur transport sur le théâtre de la guerre, à une distance de 2,000 milles. Il a envoyé de l'avant trois colonnes détachées, de différents points à des endroits éloignés de plusieurs centaines de milles du chemin de fer. Les provisions les munitions n'on pas manqué. Tout cela fut fait à une saison de l'année où le climat du Canada est pire que celu de la Siberie en hiver, et pourtant les milices canadiennes n'avaient pas été appelées sous les armes depuis 1870.

Admettons franchement que cette habile administration doit couvrir de honte les généraux et les administrateurs de notre armée réglière. Elle rehausse, aux yeux du monde entier, le prestige militaire du Canada, à un point que nous avons le droit d'en être jaloux.

On ne peut s'empêcher de l'admettre aux Etats-Unis, et le *News*, de Détroit, en félicitant généreusement les Canadiens, dit qu'ils ont accompli un fait d'armes dont aucun peuple du monde ne pourrait se défendre d'être fier." Ces enfants ramassés dans les magasins, les bureaux et les fermes de la Nouvelle-Ecosse, de Québec, d'Ontario et du Manitoba, ont traversé une contrée beaucoup plus difficile que celle franchie par les troupes anglaises entre Pischin et Hérat."

Bien plus, ils ont rencontré, battu et vaincu un ennemi mille fois plus redout ble que les Afghans ou les Turcomans.

Il reste à nous poser cette question Quelle marque de l'approbation et de la reconnaissance impériales a été donnée au ministre de la guerre qui a organisé, aux officiers et aux soldats qui ont gagné ces belles victoires si glorieuses pour le Dominion ? Jusqu'ici la Reine et son gouvernement ont dédaigneusement affecté d'ignorer ces braves militaires du Dominion, qui viennent de donner aux autorités militaires impériales une leçon dans l'art de la guerre dont l'Angleterre pourrait profiter, si elle voulait seulement y faire un peu attention."

Le *London Spectator* est l'un des organes les plus influents de la presse anglaise. Or, voici le langage qu'il tenait :

Le Dominion est très content de l'issue de cette affaire qui *a permis à M. A P. Caron, ministre de la milice, de montrer son énergie et sa puissance d'organisation qui, de fait, lui font honneur.* Comme les premiers chefs des colonies américaines, il a eu recours exclusivement aux volontaires, dont le courage et l'audace n'ont rien laissé à désirer, tandis qu'ils étaient suffisamment dressés pour combattre des hommes indisciplinés.

On a déjà lu l'*Evening News*, de Détroit, 15 mai 1885, exaltant "ces enfants ramassés dans les magasins, les bureaux et les fermes de la Nouvelle-Ecosse, de Québec, d'Ontario et du Manitoba, et qui ont accompli un fait d'armes dont aucun peuple du monde pourrait être fier." Il termine son article par les paroles suivantes : "Notre voisin vient d'accomplir un grand exploit. On peut appeler cette guerre le baptême de sang de la jeune nation qui croît au nord de la frontière, car c'est la première expédition dont le Dominion a le contrôle suprême. Les Canadiens auront raison d'élever la tête avec plus de fierté que jamais."

Un autre grand journal américain, le *Republican*, de Saint-Louis, corrobore parfaitement ce témoignage :

Toute insignifiante, sous certains rapports, qu'ait paru la rébellion de Riel, elle n'en fournit pas moins un enseignement utile. Considérée au point de vue militaire, on constate le fait qu'en cinquante jours le ministre de la milice du Canada a levé quatre mille volontaires organisés en bataillons, avec quatre cents chevaux, les a transportés sur le théâtre de la guerre, à deux mille milles de distance, a envoyé en avant trois colonnes séparées à des endroits situés à des centaines de milles du chemin de fer, a approvisionné ses troupes et a couvert une immense étendue de terrain, de sorte que depuis l'arrivée des troupes, les rebelles n'ont pu frapper que quelques familles dispersées de côté et d'autre. Le seul accident arrivé aux soldats et qui ait une importance quelconque au point de vue militaire, est la capture par les sauvages de Poundmaker d'un convoi d'à peu près trente wagons.

Quant aux batailles, il n'y a presque rien ici et l'histoire de nos guerres contre les sauvages Moducs et le chef Joseph, par exemple, nous a démontré comme il est difficile de faire sortir les sauvages de leurs habitudes sans perdre un grand nombre d'hommes. Mais le point le plus important à noter, c'est que toute cette campagne a été conduite par un ministre de la Milice et, à proprement parler, sans le secours d'aucune armee régulièrement organisée. Si on se rappelle que l'insurrection s'est déclarée dans une saison défavorable, la grande distance parcourue, le peu de temps perdu tant pour l'équipement des soldats que pour l'ordonnance de la marche à suivre ; si on considère que depuis 1870 il n'y a eu au Canada ni appel aux armes ni aucun trouble extérieur qui pût faire entrevoir la nécessité de tenir des troupes sur pied, on ne peut manquer de remarquer que cette campagne est une preuve évidente des changements survenus dans la manière de faire la guerre. Si on la compare à celle faite par Wolseley dans la même partie du pays, on peut se faire aisément une idée de ce que le Pacifique Canadien a fait pour la Puissance du Canada.

Si la moitié seulement de ce que l'on a écrit sur les fautes du Bureau de la guerre en Angleterre est vrai, le ministre de la guerre du Canada mérite plus d'éloges pour cette expédition qu'aucun ministre de la guerre anglais qui ait équipé une armée pendant les quarante dernières années. Le fait qu'un officier de l'armée régulière était à la tête des troupes, ne diminue en rien le mérite du *système des volontaires* en usage dans la Puissance du Canada.

Nous pourrions faire des douzaines de citations de la presse américaine, toutes plus élogieuses les unes que les autres. Mais celles-là suffiront pour écraser les détracteurs d'un de nos hommes publics les plus méritants. Elles montreront, en tous cas, que l'étranger est souvent plus juste qu'un trop grand nombre de nos adversaires quand il s'agit de rendre hommage au véritable mérite.

QUATRIÈME ARTICLE *

Ce qu'il faut croire du correspondant du " Broad Arrow "—Les généraux Smyth et Luard.—Middleton en parfait accord avec son ministre.

Arrivons maintenant aux autres griefs du correspondant *Canadian*, qui a entrepris de faire voir tout en noir : " Beau-" coup de mécontentement, dit-il, voisin " du désespoir, règne dans le Canada au su-" jet de l'administration de la Milice par " le présent ministre qui, toujours auto-" crate dans une trop longue administra-" tion, est devenu un tyran forcené. Ce " ministre ne paraît aucunement enclin à " écouter des remontrances : il est tout à " fait indifférent à l'opinion publique. " Les représentations des officiers com-" dant les régiments, et de l'état-major " des divers districts militaires, sont ou " écartées ou traitées avec le plus souve-" rain mépris. Le général Smyth et le " général Luard ont été impuissants à ef-" fectuer des réformes qu'ils considéraient " essentielles pour l'efficacité du service, " et le général Middleton semble égale-" ment impuissant dans ses efforts pour " mettre la milice sur un bon pied."

Et dire que sir John Macdonald qui est pourtant bon juge d'hommes, maintient depuis huit ans au poste de ministre de la Milice un *autocrate* qui n'écoute personne, qui brave l'opinion publique, qui est même devenu un *tyran forcené*. C'est incroyable. Franchement, nous ne reconnaissons plus là la sagesse du vieux chef.

Mais procédons

Pourquoi *Canadian* met-il sir Selby Smyth en cause ? Il n'était pas le commandant des troupes canadiennes quand sir Adolphe Caron est devenu ministre de la milice. Celui-ci n'a rien eu à faire avec lui ni de près ni de loin. Le dernier rapport du général Smyth daté du mois de janvier 1880, ne couvre que l'année 1879. Or, sir Adolphe Caron prêta serment comme ministre de la Milice au mois de novembre 1880, ce qui montre l'ignorance ou la mauvaise foi du susdit correspondant.

Quant au général Luard, on sait parfaitement que sa morgue, son manque de tact, ses querelles avec nos colonels, son impopularité le forcèrent de retourner de l'autre côté des mers. Nous devons même des remerciements à sir Adolphe pour avoir contribué à nous en débarrasser. Le général Luard était loin cependant de manquer de capacité. Mais c'était surtout un martinet, esclave de la discipline, incapable de supporter le moindre manquement, se révoltant contre l'absence d'un bouton à l'uniforme, qui n'a jamais su comprendre que des volontaires ne pouvaient arriver à la perfection dans le tenue et les manœuvres en quelques jours d'exercice annuel.

Est-il bien vrai que ses recommandations aient été systématiquement mises de côté ? Ses propres rapports démentent cette assertion. Nous lisons par exemple dans le rapport de 1883 : " Je suis heu-" reux de voir que l'on a adopté jusqu'à " un certain point la recommandation " qui a été faite au sujet de l'exercice de " milice." L'année suivante, le général Luard constate de nouveaux progrès : " On peut facilement comprendre avec " quel empressement je puis féliciter " maintenant la milice du Canada sur le " fait que le budget pourvoit aux dépen-" ses de trois écoles d'infanterie." Et c'était là l'œuvre de sir Adolphe Caron, œuvre qu'il complétait l'année suivante par l'établissement de six autres écoles,

---

* La *Minerve* du 17 décembre 1888.

dont deux d'artillerie, une de cavalerie et trois d'infanterie.

Puisqu'il s'agit du général Luard, ouvrons ici une parenthèse pour enrégistrer son appréciation des volontaires réunis au camp de Laprairie, au mois de juillet 1883. C'est un témoignage qui a sa valeur aujourd'hui que certains fanatiques se livrent à des attaques aussi inconsidérées contre nos braves miliciens.

> Le major général est heureux de pouvoir faire un rapport favorable sur ce qu'il a vu aujourd'hui au camp de Laprairie. La faiblesse numérique est la grande lacune; une compagnie se composant seulement de deux officiers et deux soldats—en tout dix—constitue un état de choses fort peu satisfaisant. Le major général observe aussi des irrégularités qui ne seraient pas survenues si la part de responsabilité qui échoit à chacun avait été bien exécutée. *Somme toute, cependant, il est évident que les troupes ont dû se donner beaucoup de peine, et le major général doit exprimer son approbation de tous leurs efforts.*
>
> R. G. LUARD.
>
> Laprairie, 5 juillet 1883.

La *Gazette* de Montréal du lendemain ajoutait : " Cet ordre venant d'un officier " aussi sévère et aussi épris de la disci- " pline que le major général parle par " lui-même et montre que toutes les " troupes, à commencer par le colonel " Harwood qui a travaillé si énergique- " ment au succès du camp, doivent être " chaleureusement félicitées. Le rapport " favorable de l'inspection du général " leur fait d'autant plus honneur que les " bataillons sont presque entièrement " composées de Canadiens-français et que " le commandement leur est donné dans " un langage étranger."

Passons maintenant au général Middleton. Il est douteux que *Canadian* soit autorisé à parler en son nom. Celui-ci a été traité par son ministre avec toute la considération possible. Rappelons d'abord ce qu'écrivait le général Middleton dans son rapport de 1885 : " En terminant, je " désire vous remercier de la grande con- " sidération et du concours que j'ai reçus, " dans mon nouveau commandement, " depuis le ministre jusqu'au plus humble " officier, ce qui a allégé des labeurs qui, " autrement, auraient pu être onéreux et " insurmontables." Est-ce bien là le langage d'un commandant qui a un tyran pour ministre ? Dans la campagne du Nord-Ouest, un correspondant du même acabit a voulu dire que sir Adolphe ne cessait d'entraver le général dans son action, et celui-ci n'a pas hésité à démentir publiquement ce racontar. Au lendemain de la campagne, la Chambre des Communes votait une gratification de $20,000 au général, preuve que son ministre appréciait ses services. Et, depuis, le terme du général, qui est généralement limité à cinq ans, a été prolongé de deux ans. Croit-on que le général prendrait plaisir à rester sous un ministre qui ne cesserait de l'embêter, et qu'il aurait pu quitter si facilement et en toute convenance ?

⁂

Le budget militaire.—Son impopularité —Opinion de Cartier.—Ce qu'a fait sir Adolphe Caron.— Efficacité de nos armes.

Il est bien des raisons pour lesquelles un ministre de la Milice, même le mieux disposé, ne peut pas toujours suivre les représentations de ses aviseurs militaires. D'abord, il en est qui sont tout-à-fait inacceptables, n'étant adaptées ni à notre pays ni à nos aspirations. D'autres seraient acceptables, mais elles ne seraient pas votées par le parlement.

S'il est vrai que le désespoir se soit emparé tout à coup de nos volontaires, comment se fait-il que la moyenne de ceux qui ont fait l'exercice en 1886-87—la dernière année officiellement connue—puisse tre comparée avantageusement v ec moyenne de la dernière décade. Que l'on en juge par les chiffres suivants :

1877	20,000
1878	21,000
1879	19,780
1880	21,250
1881	15,173
1882	16,101
1883	22,367
1884	17,203
1885	18,070
1886	20,255

Le budget de la milice a presque toujours été vivement combattu en chambre, si modeste qu'il fût. On se souvient que le gouvernement Cartier-Macdonald tomba en 1862 sur le bill de milice. Ce bill ne devait pas entraîner une dépense annuelle de plus de $500,000, et cependant les libéraux furent unanimes à le combattre. Quelques démocrates, dit Turcotte, étaient d'avis qu'il n'y avait pas besoin de milice, que l'Angleterre devait nous défendre et payer une milice si elle en voulait ; ils étaient conséquents avec leurs principes annexionnistes. (*Le Canada sous l'Union*, p. 453.) Et, depuis, le parlement ne s'est guère montré accommodant que dans les années où il nous a fallu recourir aux armes pour nous protéger à l'intérieur ou à l'extérieur, soit dans les troubles du Nord-Ouest ou dans les incursions féniames.

Le discours de sir George Cartier prononcé devant les volontaires d'Ottawa en 1860—que nous avons déjà cité partiellement—contient des observations à ce sujet, qui ont conservé leur actualité :

La plupart d'entre vous qui lisez les débats parlementaires, vous n'ignorez pas les difficultés que doit vaincre le ministre de la milice pour faire voter les fonds pour mettre l'organisation militaire de ce pays dans la position de rendre la plus grande somme de services possible. Combien de fois ne m'a-t-on pas répondu, quand je demandais des crédits au Parlement, que c'était de l'argent inutilement dépensé, de l'argent destiné à engager nos compatriotes à jouer au soldat ! Le triomphe que vous avez remporté est la preuve la plus convaincante que l'argent voté a été utilement dépensé, tandis qu'il met hors de doute le fait que les précautions que nous avons prises n'étaient point inutiles.

Le *Courrier du Canada*, s'exprimant dans le même sens, disait avec infiniment de raison, le 6 avril 1885 : “ Le ministre de la Milice doit lutter, à chaque session, contre une opposition formidable, pour faire passer son mince budget annuel ; on le rogne de tous côtés ; on discute chaque chiffre ; on montre la plus mauvaise volonté. Un jour, il a voulu proposer la formation d'un corps régulier de 700 hommes, qui aujourd'hui seraient d'un précieux secours. C'a été une tempête. Le *Globe* a jeté feu et flammes. La presse grite-rouge a fait écho Les députés s'en sont mêlés. Il a fallu laisser tomber le projet.”

Pour bien juger des modestes proportions de notre budget militaire depuis vingt ans, nous allons indiquer le total des sommes votées chaque année :

1868	$734,364
1869	937,513
1870	1,409,092
1871	1,419,183
1872	1,645,282
1873	1,396,031
1874	1,186,545
1875	1,147,170
1876	1,060,446
1877	580,421
1878	618,136
1879	777,698
1880	690,018
1881	667,000
1882	772,811
1883	734,354
1884	989,498
1885	2,702,757
1886	4,022,080
1887	1,193,692

Quelle leçon faut-il tirer de ces chiffres ? C'est que les libéraux, qui gémissent sur l'inefficacité de notre milice, ont toujours été ses pires ennemis. Ils ont presque

invariablement dénoncé le budget militaire, et, une fois au pouvoir, ils se sont empressés de le réduire au plus bas chiffre possible. C'est ainsi que de $1,396,031 en 1873, ils ont réussi d'année en année à le diminuer à $580,[illegible] en 1877, l'année qui précéda leur chute. Les dépenses de 1885 et 1886 ne sont pas des dépenses ordinaires, puisqu'elles couvrent la campagne du Nord-Ouest, mais si les crédits dépassent aujourd'hui le million, on le doit à sir Adolphe Caron qui, en perfectionnant et complétant notre système militaire, en a tiré le meilleur parti possible.

Que nos forts ne soient pas aussi bien casematés qu'ils pourraient l'être, qu'il y ait des ouvrages qui menacent ruine ou qui demandent réparation, que nos armes ne soient pas toutes du nouveau modèle, nous l'admettons. Mais pourquoi en rejeter la responsabilité sur le ministre? Cette responsabilité incombe avant tout au parlement qui, lui, représente le peuple, pas à d'autres.

Nos troupes sont armées de la carabine Snider-Enfield, en attendant qu'on ait découvert le fusil de l'avenir. Cette arme n'est pas à dédaigner. Sans en être bien enthousiaste, le général Middleton en parle dans les termes suivants : " Je puis " ajouter ici, pour justifier l'emploi si " déprécié du Snider, que le gouverne- " ment des Indes vient de donner cette " carabine à toute la force militaire du " Birman, et je crois que si nous pou- " vons utiliser tout notre présent appro- " visionnement, le gouvernement peut " très bien en continuer l'usage jusqu'à " ce que le fusil de l'avenir soit définiti- " vement connu."

Dans ces circonstances, serait-il désirable de nous lancer dans une dépense énorme, de renouveler tous nos arsenaux et de changer nos carabines? Les hommes de l'art ne nous le conseillent pas. Nous pouvons donc, sans trop nous alarmer, laisser le correspondant continuer de crier que nos troupes portent des armes inutiles (*the rank and file are armed with useless weapons.*)

Nos uniformes sont plus ou moins hors de service—dit encore le correspondant du *Broad Arrow*. Cela n'est pas prouvé. Le service du Nord-Ouest a plutôt démontré le contraire, l'intendance donnant autant de satisfaction qu'on pouvait raisonnablement en attendre. A ce sujet, on lira avec intérêt l'article suivant que nous traduisons du *Free Press* de London (29 mai 1885), et qui réfute victorieusement les mêmes objections que l'on soulève aujourd'hui :

Le *Shareholder*, de Montréal, fait observer que, pour ce qui concerne certains journaux, la présente campagne a été plutôt regardée comme une guerre contre le département de la milice que contre les insurgés. Ils ont prétendu que les troupes envoyées en avant étaient mal armées, mal nourries, mal vêtues, mal entretenues de toute façon. Ils prétendaient que les munitions qu'on leur avait fournies étaient devenues sans valeur pour avoir été tenues trop longtemps en entrepôt et que les armes elles mêmes étaient d'un modèle tout à fait démodé. Les faits ont completement démenti ces prétentions. Il y a déjà plusieurs jours que les détachements envoyés de l'avant sont sur le théâtre de l'action, et les accusations mensongères ont cessé tout à coup. C'est à peine si on entend un seul mot maintenant contre l'insuffisance du département de la milice.

Comparée à la conduite des vieux gouvernements militaires, dans des circonstances analogues, l'administration du département de la milice, pendant la présente campagne, s'est montrée une merveille d'aptitude, d'habileté et de science des détails. Considéré sans préjugé—s'il n'est pas trop tôt pour espérer un pareil jugement—le département de la milice aura bientôt pour lui l'approbation de la très grande majorite de la nation en cette campagne qui, pour la première fois, a mis ses ressources à une épreuve pratique.

Notre confrère fait observer judicieusement que dans la guerre qui se poursuit actuellement au Soudan, il est arrivé que les troupes anglaises, malgré leur expérience séculaire en matière de guerre, avaient des cartouches qui faisaient long feu, des uniformes bons à rien, et une nourriture insuffisante, tant au point de vue de la qualité que de la quantité. Pendant la guerre de Crimée, la mauvaise administration était tellement honteuse qu'elle est passée au proverbe. L'adminis-

tration dans les campagnes françaises en Afrique n'a pas été meilleure. On croyait de prime abord pouvoir prédire ici un pareil état de choses. Ce furent autant de paroles vaines. Les troupes canadiennes sont allées à l'action en aussi bon état que des réguliers de ligne et, comme l'admettent maintenant tous les témoins impartiaux, elles ont su s'y faire une réputation qui ferait honneur à n'importe quel régiment anglais.

On voit que plus l'action s'engage moins les batteries de nos adversaires sont résistantes. Celles qui ne ratent pas se laissent facilement démasquer. Il en reste d'autres à enclouer.

CINQUIÈME ARTICLE *

Une levée de boucliers.—Trois correspondants du "Mail". — Leurs fausses accusations. — Le colonel Duchesnay. — Pourquoi un quartier-maitre à Saint-Jean et Québec.—Les officiers "habitants."— De Salaberry, Drolet et autres.—Sir Adolphe Caron est accusé d'être l'instrument des Jésuites.

Le *Mail*, qui ne manque jamais l'occasion d'exhiber sa francophobie, a naturellement saisi celle-ci aux cheveux. Pour ouvrir le feu il a d'abord lancé trois correspondants, dont deux signent *Lieutenant-Colonel* et l'autre *Militiaman*.

Si ces militaires ne sont pas plus dangereux avec le mousquet qu'avec la plume, ils méritent bien d'être rayés des cadres. Ils seraient capables de tirer sur leurs propres troupes.

Tous trois fulminent au sujet de la lettre du *Broad-Arrow*—lettre qui paraît être le produit unique des trois correspondants qui, à leur tour, ne seraient qu'une même tête sous trois bonnets. Et quelle tête ! Ces lettres ont vraiment un air de famille qui ne saurait échapper à un homme du métier.

Disséquons quelques-uns des griefs de ces sabreurs.

1o *Lieutenant-colonel* dit que le colonel Duchesnay, député-adjudant-général du district militaire de Québec, échappe à la règle qui veut que ces officiers soient changés de district tous les cinq ans, parce qu'il est indispensable, selon lui, aux élections de sir Adolphe Caron. (*It is said that at election times the Minister would be completely lost without him, hence the reason.*)

Cela est aussi faux qu'absurde, et si le correspondant veut être accepté comme homme sérieux, il devra accuser autrement que sur des *on dit*. Cela montre qu'il attaque à la légère, pour le simple plaisir de satisfaire des ressentiments personnels. Le colonel Duchesnay s'occupe si peu de politique qu'il n'a probablement jamais voté.

Les députés adjudants généraux, il est vrai, changent de district, tous les cinq ans, mais il n'est pas de règle sans exceptions. Les autorités ont dans tous ces cas leur discrétion à exercer. Le colonel Duchesnay a été maintenu à Québec parce qu'il y a là des corps permanents : une

---

* La *Minerve* du 21 décembre 1888.

école de cavalerie et une batterie, qui requièrent des connaissances spéciales de la part du commandant. Or, le vaillant colonel est l'un de nos militaires les plus anciens et les plus accomplis, ayant servi avec éclat au 100e régiment, qui eut pour commandant en chef Son Altesse Royale le duc de Cambridge, puis au 25e Régiment, deux régiments qui n'avaient pas de supérieurs dans l'armée anglaise. Il ne devra y avoir qu'une voix pour applaudir à sa promotion.

Le fait qu'il est maintenu à Québec plus longtemps que ne porte la lettre du règlement, n'est pas une exception, et on aurait tort de l'attribuer à du favoritisme national. On n'a pas oublié que le colonel Straubenzie, qui a laissé de si bons souvenirs à Montréal, a dépassé de plusieurs années le terme règlementaire, quoiqu'il ne soit pas resté au milieu de nous aussi longtemps que nous l'aurions désiré.

2o " A Saint-Jean "—dit encore *Lieutenant-Colonel* —" nous avons une école " d'infanterie, qui est supposée être sur " le même pied que les autres écoles, et " cependant elle a un quartier-maitre, " officier inconnu dans les autres, et 15 " hommes de plus que les compagnies A " et C ". L'explication est facile à trouver. Il y a à Saint-Jean et à l'Ile-aux-Noix des propriétés militaires considérables, qui demandent une surveillance de tous les jours, et voilà pourquoi un quartier-maître est nommé.

Puisque nous parlons de Saint Jean, ce correspondant ignore probablement que le fort tomba aux mains des Américains, au printemps de 1775, et que ce fut un Canadien-français, M. Picoté de Belestre, à la tête de 80 volontaires, qui le reprit le lendemain. Encore un officier *habitant* à qui le drapeau anglais doit quelque chose !

3o " De même à l'école d'artillerie de " Québec, qui a plus d'officiers que l'école " d'artillerie de Kingston. Pourquoi ? " C'est une honte qu'il soit permis au " ministre de continuer d'agir ainsi." Et le brave *Lieutenant-Colonel* qui se plaint de cette préférence, date sa lettre de Montréal. Quel bon défenseur la province compte en lui ! *It is an ill bird that soils his own nest.*

Après avoir été aux renseignements, nous avons constaté qu'il n'y a *qu'un officier de plus* à Québec, réputé notre forteresse. Un crime de haute trahison, quoi ! Mais que ce provincial, nouveau modèle, calme ses nerfs, Kingston aura bientôt l'officier qui lui manque pour rétablir l'équilibre militaire, avant même que résonne le clairon des combats

4o " Nous apprenons que le colonel " Walker Powell, l'adjudant-général, et " le colonel Panet, le député ministre, " doivent être mis à la retraite, et que " les colonels Duchesnay et Desjardins, " de Lévis, doivent être nommés à leur " place." Le soi-disant *Lieutenant-Colonel* n'a été autorisé par personne à lancer cette double nouvelle. Serait-elle vraie que nous ne sommes pas prêt à dire que ce seraient de mauvais choix. Si elle se confirmait jusqu'à un certain point, le *Broad Arrow* devrait s'en féliciter, car n'a-t-il pas écrit dans son fameux article du 27 octobre : " L'infusion de sang nouveau, tant dans le bureau du minis- " tre de la Milice que *dans celui de* " *son député* semble désirable." Ces critiques sont très difficiles à satisfaire, c'est évident.

5o " *Canadian* touche brièvement au " fait que des officiers *habitants* incompé- " tents sont nommés à des corps perma- " nents, à l'exclusion des gradués du Col- " lège Militaire. Les gradués ne sauraient " avoir tout. Mais assurément, il y a " suffisamment d'officiers parlant anglais " dans la milice *sans prendre des Français* " *incapables.*" Les officiers français peuvent supporter la comparaison avec leurs confrères anglais. Comme eux, ils sont

porteurs des certificats requis, comme eux ils ont fait leurs preuves.

Cela a été démontré, en bien des occasions, depuis les évènements de 1775-77, où se distinguèrent les de Beaujeu, les Saint-Luc, les Saint-Léger, les Baume, les Picoté de Belestre, les Dumas, les Dambourgès, les Marcoux et tant d'autres, à qui l'Angleterre doit d'avoir conservé sa colonie ; depuis la bataille de Châteauguay, où figurait un certain colonel de Salaberry—surnommé le Léonidas Canadien—qui avec 300 volontaires *habitants*, repoussait 8,000 Américains, jusqu'à la guerre de Crimée; qui ne fut pas sans gloire pour nous, jusqu'à la campagne du Nil, qui a valu à nos bateliers les remerciements et les félicitations unanimes du parlement anglais, sans compter les incursions féniannes et la campagne du Nord-Ouest, où nos volontaires se sont conduits comme des braves.

Comme le correspondant est sans doute trop savant pour savoir le français, nous lui conseillons, pour compléter son instruction concernant le Canada, de feuilleter les *Chronicles of War* du regretté colonel Coffin. Entre autres exploits d'officiers *habitants*, il y apprendra ceux qu'accomplit le lieutenant Frédéric Rolette sur les lacs Erié et Huron, notamment sa capture, dans une barge montée par six hommes, d'une goëlette américaine, le *Cayuga Packet*, qui avait à bord cinq officiers et quarante soldats, outre son équipage, et qui était chargée d'approvisionnements de guerre pour l'armée du général Hull. Rolette fit durant la guerre dix-huit captures importantes. C'est probablement plus que *Lieutenant-Colonel* n'aura jamais à son crédit !

Quant à la campagne du Nord-Ouest, i serait injuste de juger nos volontaires par l'opinion du colonel Amyot, qui a pu, du reste, ne pas rendre fidèlement sa pensée dans ce fameux télégramme, qu'il eût mieux valu pour lui n'avoir jamais écrit. L'extrait suivant de l'ordre du jour du major-général Strange leur rend meilleure justice :

Fort Pitt, 2 juillet 1885.

Avant de remettre le commandement des forces militaires de la division d'Alberta, le major général remercie les officiers et les soldats, et les félicite de l'énergie et de la patience dont ils ont fait preuve *pendant une marche de plus de [illegible]0 milles*, du fort McLeod à la rivière au Castor.

Leur fermeté pendant la bataille aurait fait honneur à des vétérans, leur feu était bien dirigé et employé avec discernement, et tous les mouvements ont été exécutés avec ponctualité.

Le major général a déjà pris congé de la cavalerie et de la police à cheval du Nord-Ouest, et aujourd'hui il remercie les soldats du 65e bataillon de leur bonne humeur et de leur activité....... ......

Le major-général, en se séparant des troupes qu'il a eu l'honneur de commander, est heureux de constater que tous ont la satisfaction d'avoir fait leur devoir.

Par ordre,

C. HR. DALE,
Major de Brigade.

Si nous nous rappelons bien le temps—c'était avant l'acte de Milice de 1868—où il y avait un adjudant-général et deux députés-adjudants-généraux, dont un pour le Haut-Canada et l'autre pour le Bas-Canada, celui-ci était un Canadien-français, le digne fils de son père, le colonel de Salaberry. Il occupa cette importante position de 1855 à 1865, alors que la maladie le força de prendre sa retraite. Comme nous devrons un jour ou l'autre prendre parmi nous le commandant de nos forces, nous serons amplement satisfaits si l'on peut trouver un officier qui vaille l'un de ces Salaberry.

Nous avons déjà répondu à l'assertion que les Canadiens-français ont trop d'officiers, eu égard à leur nombre. Elle est d'autant plus fausse que nous n'avons que neuf Canadiens-français contre soixante-et-un ! !

Un autre lieutenant-colonel,* qui dit écrire de *Western Ontario*, fait une charge à fond de train contre notre système militaire et contre le ministre du département. On croirait que c est le correspon-

dant du *Broad Arrow* qui tient la plume. Lisons : " Les besoins des soldats, les " désirs et les sentiments des officiers, les " questions d'organisation, d'équipement, " d'armes, de munitions, recrutement, " uniformes, exercice, discipline, etc. " sont du perse pour un homme qui est " seulement un politicien, et qui tient " sa présente position *du pouvoir (aidé " par sir Hector) que donnent les Jésuites, " et qui lui permet de procurer au gouver- " nement l'appui de Québec.*"

Ce correspondant est très fort. Entre bien des choses qui lui sont inconnues, il ignore que les Jésuites, si bien disposés qu'ils puissent être pour le parti de l'ordre, ne se mêlent pas de politique, étant tout entiers aux devoirs de leur Ordre. Nous espérons que le correspondant est mieux renseigné sur les affaires strictement militaires.

SIXIEME ARTICLE *

Encore les correspondants du "Mail" —Ce que fait le gouvernement pour la milice—Nos écoles militaires—Ont-elles des instructeurs compétents ?—La question des certificats —Le 18e bataillon de Prescott.

Lieutenant-Colonel, qui lance ses foudres de *Western Ontario*, est encore revenu à la charge, à la date du 10 décembre. Toujours le même système. Beaucoup d'accusations, de dénonciations, peu ou prou de preuves :

" Le département de la milice n'existe " pas, dit-il, dans l'intérêt du pays, ni " pour le bien et l'efficacité de la milice, " mais exclusivement pour le profit d'un " politicien et de ses amis personnels et " politiques." Nous avons déjà fait justice d'une assertion à peu près semblable, parfaitement démentie par l'histoire des huit dernières années. Nous nous contenterons d'ajouter que sir Adolphe Caron a manié des millions dans la seule campagne du Nord-Ouest, qu'il a eu à régler des réclamations immenses, d'une nature très compliquée, que ce règlement, par une commission *ad hoc*, s'est opéré dans les conditions les plus satisfaisantes possibles, et que jamais on n'a même élevé le soupçon qu'il en eut tiré quelque avantage personnel. *Lieutenant-Colonel*, étant donnée pareille chance, aurait-il résisté à cette tentation ? S'il voulait seulement se démasquer, nous pourrions facilement le dire.

Encore une assertion de la même valeur : " L'état actuel de la milice tend à " montrer que le gouvernement ne con- " naît rien et s'occupe encore moins de la " milice, ou bien que sir Adolphe est un " ministre entièrement irresponsable." Il n'y a pas de ministre irresponsable sous notre forme de gouvernement, et il n'est guère de budget qui soit autant discuté, critiqué chaque année. A chaque session certains colonels députés exhalent leurs griefs et leurs plaintes en des termes qui pourraient faire croire qu'ils sont proche parents de ces fameux correspondants. Mais ce serait blesser la vérité que de dire qu'ils sortent triomphants de ces passes d'armes parlementaires. Il en est même plus d'un qui ont reçu, à notre vu et su, de sanglantes étrivières.

Le correspondant ment encore lorsqu'il affirme que le gouvernement ne s'occupe pas de la milice, puisque le budget est

---

* La *Minerve* du janvier 1889.

aujourd'hui plus considérable qu'il ne l'a été de longtemps. Nous ne tenons pas compte naturellement des années où il nous a fallu réprimer des troubles.

***

Continuons : " La politique de sir " Adolphe Caron, et conséquemment la " politique du gouvernement a été, dans " les cinq dernières années, d'affamer la " milice, mais d'encombrer les écoles."

Cela est faux, et le correspondant ne produit même pas l'ombre d'une preuve.

Il est évident que nos écoles lui donnent sur les nerfs, qu'elles sont l'un de ses cauchemars. *Lieutenant-colonel* a même l'air de constater avec regret que les officiers sont fournis de presque toutes les choses nécessaires à la vie—y compris uniformes, chaussures, chemises, bière, tabac—*presque au prix coûtant.* Et pourquoi pas ? Leur solde est déjà assez modeste pour que le département doive faire tout en son pouvoir pour leur permettre de vivre convenablement au meilleur marché possible. Loin de l'en blâmer, il faut l'en féliciter.

***

Citons encore, pour mieux voir tout le vide de ces gens qui posent au Napoléon : " La milice a eu beau demander de l'aide " en argent, elle a toujours reçu comme " réponse du gouvernement le cliché que " voici : " Le gouvernement serait heu- " reux de pouvoir faire quelque chose " pour la milice, mais il n'a pas d'argent, " la Chambre étant hostile aux crédits " militaires, etc." Mais quand sir Adolphe " découvrit qu'il était nécessaire de pren- " dre soin des casernes et bâtiments pu- " blics qui furent transférés au Canada " par le gouvernement impérial, et qu'on " laissait depuis dix années tomber en " ruines, un changement soudain s'opéra " dans son esprit, et il trouva de l'argent " en abondance. On dépensa soixante " mille piastres à Toronto pour réparer le " Fort Neuf, et autant à Saint-Jean, " Québec ; à Frédéricton, Nouveau-Bruns- " wick ; on établit une école de cavalerie " à Québec, une autre pour l'infanterie à " cheval à Winnipeg, quoique, à part le " ministre de la Milice, personne n'en " connaisse l'utilité, étant donné le fait " que nous avons mille hommes dans la " police à cheval du Nord-Ouest."

Les hommes de l'art, à commencer par le général, opinent pourtant que ce sont autant de dépenses utiles, nécessaires. Si *Lieutenant-Colonel* ne saisit pas l'importance d'une école d'infanterie à cheval pour alimenter la police montée du Nord-Ouest, il est encore plus obtus que ses lettres ne le laissent à soupçonner.

***

Nouvelle jérémiade : " Il n'y a pas un " bataillon de milice au Canada qui soit " prêt ou capable de faire le service actif." *Lieutenant-Colonel* pourrait en dire autant de n'importe quel bataillon britannique. Des volontaires ne sauraient être des réguliers. Mais l'histoire de nos bataillons établit qu'ils sont prodigieusement prompts à s'organiser en temps de troubles.—Ils n'auront pas toujours, dit-il, une semaine à leur disposition, comme à Fort Qu'Appelle, pour apprendre le tir. Cela peut être vrai, mais ils ont prouvé, lors des incursions féniennes, qu'ils pouvaient faire face à l'ennemi en très peu de temps. *Lieutenant-Colonel* ne pourrait-il pas se contenter de dénigrer sir Adolphe Caron sans déprécier la milice elle-même ?

***

Nous voilà maintenant en présence d'un nom beaucoup moins belliqueux, tout-à-fait paternel même. Il s'agit de *Paterfamilias.* Ce correspondant est supposé être un brave père de famille, qui se plaint que les officiers de la milice n'ont pas l'instruction voulue, qu'ils ne sont pas porteurs des certificats requis, que l'on persiste à faire de pareilles nominations, au mépris des règlements, et au préjudice des élèves du collège militaire de Kingston.

Nos premières écoles formaient partie des batteries A et B. Elles étaient sous le commandement d'officiers de l'artillerie royale, qui avaient été *prêtés* au Canada pour nous aider à fonder ce système. Les premiers commandants, les lieutenants-colonel Montizambert, Cotton et Holmes, s'étaient formés dans ces écoles avant d'en devenir les chefs. Les commandants de l'école de cavalerie et des écoles d'infanterie A. B et C allèrent compléter leurs études militaires en Angleterre, tandis que les capitaines de l'infanterie passèrent trois mois dans un corps de réguliers à Halifax. On ne pouvait adopter de meilleur moyen pour former les officiers qui allaient diriger nos écoles et les soldats qui devaient suivre leur enseignement.

Le lieutenant-colonel Taylor, commandant de l'école de l'infanterie à cheval de Winnipeg, est un ancien officier de l'armée impériale ; il a commandé le 7e bataillon pendant un certain temps ainsi qu'un bataillon provisoire qui fit le service sur la frontière en 1864, puis il a occupé l'un des postes importants de l'état-major.

Le lieutenant-colonel Smith, commandant de l'école D à London, tient ses certificats des troupes régulières stationnées à Halifax, il a été capitaine de l'Ecole C pendant trois années, avec laquelle il a servi durant les troubles du Nord-Ouest. Il était donc compétent pour la place de commandant.

L'éloge du lieutenant-colonel d'Orsonnens, commandant de l'école militaire de Saint-Jean, n'est pas à faire. Tous ceux qui ont visité cette institution, ont été frappés de l'admirable discipline qui y règne et de la haute intelligence qui préside à sa direction. Le colonel s'est formé en Suisse, en Angleterre, au Canada ; il a fait ses preuves, et chacun admet qu'il est *the right man in the right place.*

***

Paterfamilias déclare que les capitaines de corps permanents sont nommés en violation du règlement suivant de la Milice : " Les certificats de première classe de " long cours, catégorie A, sont nécessai- " res à tous les officiers d'état-major ou " qui sont confirmés dans leur nomina- " tion à des postes permanents." Pourquoi cette citation incomplète ? L'article 1076 des règlements qu'il prétend citer, se lit comme suit : " Les certificats " de long cours, *sauf dans des circonstan-* " *ces très exceptionnelles,* sont nécessaires " à tous les officiers et sous-officiers de l'ar- " tillerie et du genie, recommandés pour " le service de l'état-major, et à tous les " officiers subalternes qui doivent être " nommés à des corps permanents, avant " que leur nomination soit confirmée."

Ces mots *sauf dans des circonstances très exceptionnelles* changent toute la situation. Ils justifient pleinement ce qui a eu lieu.

N'oublions pas que ce règlement dat de 1887, tandis que les écoles d'infanterie ont été constituées en 1883. Il ne saurait donc s'appliquer aux nominations qui furent faites alors, avec tout le soin possible, les titulaires ayant servi dans l'armée régulière à Halifax et étant porteurs de certificats signés par le général commandant les forces de Sa Majesté.

***

Cette question de l'instruction militaire au Canada vient d'être traitée par une plume évidemment compétente dans les colonnes du *Broad Arrow*, en réponse à la fameuse diatribe que nous avons déchiquetée. Cet écrivain trouve que nos écoles sont excellentes, qu'elles n'ont pas de supérieures en Angleterre, et qu'on ne saurait trop louer le ministre qui a accompli une œuvre aussi considérable avec un aussi maigre budget. Sa lettre, que nous allons traduire, vaut la peine d'être pesée par tous les esprits impartiaux :

Monsieur,

J'avais songé à répondre à la lettre de " A Canadian," publiée dans votre édition

du 27 octobre, mais je suis heureux de voir qu'une plume bien plus habile que la mienne, celle de "A Canadian Militiaman," s'est consacrée à la tache. J'aimerais, cependant, à ajouter quelques mots.

Je connais le Canada passablement bien, de l'Atlantique au Pacifique, mieux probablement qu'aucun de vos correspondants, et je ne crois pas que "A Canadian" mérite les épithetes que lui adresse "A Canadian Militiaman," car, suivant ce que dit "A Canadian," le sentiment est évidemment tres vif en certains endroits. Je crois cependant, qu'en fin de compte, ce sentiment est tres injuste. Le présent ministre de la Milice a indubitablement fait tout ce que lui attribue "A Canadian Militiaman," et même davantage, car dans les derniers douze mois, il a fondé et ouvert une autre école d'infanterie dans l'Ouest d'Ontario. Ceux qui se rappellent la façon dont les officiers se présentaient a leurs examens (si on peut leur donner ce nom) sous les anciennes commissions de volontaires, ne peuvent avoir de doute sur les avantages immenses que ces écoles ont rapportés a la milice en général. Maintenant, tout jeune officier qui prend du service va suivre les cours d'une de ces écoles pendant une période de trois à douze mois, et pendant ce temps il lui faut travailler dur sans compter qu'il est soumis à la plus stricte discipline. Il sort de là pour rejoindre son régiment "un soldat" et non pas "un rustre."

J'ai suivi attentivement les opérations de ces ecoles et je soutiens qu'elles sont excellentes ; elles n'ont pas de supérieures en Angleterre. Elles sont d'un caractère élevé et d'une moralité excellente. Dans ces circonstances, la milice est graduellement dotée d'officiers qui connaissent leur rôle et savent le remplir. Est-il possible de donner trop de mérite au ministre qui a accompli tout cela ?

Je ne dis pas que tout est parfait ni que pas une des plaintes de "A Canadian" n'ait de fondement, mais les critiques devraient tenir compte des données exactes citees par "A Canadian Militiaman" et se rappeler que le pays a été comparativement pauvre et qu'il n'a commencé a devenir riche que depuis 1874. Il était absolument impossible au Canada, de dépenser plus qu'il n'a fait pour sa milice et ses défenses ; le ministre a dû s'ingénier à faire, et de fait a accompli beaucoup de choses avec peu d'argent. Naturellement quand les officiers qui avaient a cœur l'efficacité de leurs régiments ne pouvaient obtenir ce qui était d'un besoin urgent, il en est résulté du mécontentement. Or, comme le démontre "A Canadian Militiaman", le ministre de la Milice fait augmenter graduellement le credit, mais la grande difficulté pour lui est de le repartir de façon à lui faire produire le plus de bien possible.

Si nous nous appliquons tous à faire de notre mieux, je n'ai pas de crainte pour l'avenir, aussi longtemps que nous conserverons un esprit militaire assez enthousiaste pour produire des hommes capables d'accomplir une tâche comme celle qui été accomplie en 1885.

Votre, etc.,

R. G.
Canada.

Londres, 4 décembre 1888.

***

Passons à un autre correspondant du journal qui signe *A Soldier*, et qui date sa lettre de Vankleek Hill, 12 décembre. Celui-là se plaint que le 18e bataillon du comté de Prescott a cessé d'exister depuis huit années, que les armes et uniformes ont été remis au département voilà deux ans, que les six compagnies qui le composaient sont pourtant encore inscrites sur la liste des corps actifs, que l'ancien colonel a été renvoyé du service et remplacé le même jour par le présent titulaire, d'après un ordre, lancé le 3 septembre 1880, sans aucune plainte ou requête, quoiqu'il ait à maintes reprises demandé une enquête, ce déni de justice étant dû au fait que le comté de Prescott était représenté par un *French M. P.*

Il est vrai que ce bataillon, quoique n'étant pas effectif, est encore inscrit sur la liste officielle. Voilà un correspondant du *Mail*, au moins, qui dit quelque chose de vrai. *Rara avis.* Comme le lieutenant-colonel McLean doit être le commandant qui aurait été brutalement congédié, nous devons dire que l'ordre général porte que le gouvernement "se dispense par "les présentes de ses services comme "officier de la milice active." Cet ordre fut amendé l'année suivante—29 avril 1881—en permettant au lieutenant-colonel McLean de se retirer du service avec le rang qu'il occupait. Le fait qu'un député français représentât alors le comte de Prescott est tout à fait étranger à ce cas qui, du reste, ne fut pas réglé par sir Adolphe Caron mais par sir Alexander Campbell. Celui-ci n'a pas dû agir simplement pour faire plaisir à un député français, car nous ne croyons pas qu'il ait jamais été taxé de favoritisme à notre égard.

SEPTIÈME ARTICLE *

Les accusations du "Mail"—Pourquoi certains bataillons ont été transformés—Les Gardes du Gouverneur-Général—Fausseté des chiffres du 'Mail' sur les officiers de Québec et Ontario—Les cas de Ryan et Valiquette—Une veuve dont on ne devrait pas parler.

———

Nous avons fait bonne justice du *Broad Arrow* et de son fameux correspondant.

Ensuite, nous avons pris à partie les correspondants du *Mail*, de Toronto. Nos réponses leur ont paru concluantes, car nos faits et chiffres, puisés aux sources officielles, n'ont pas été contestés.

Pour compléter notre tâche, nous allons nous attaquer au *Mail* lui-même, qui est probablement le véritable souffleur de toute cette campagne francophobe. entreprise ostensiblement dans le seul intérêt de la milice.

L'article que nous allons d'abord relever porte la date du 29 novembre 1888. Il débute comme suit :

> On a espéré l'an dernier que les plaintes que l'on formulait au sujet de l'administration de la Milice recevraient quelque attention au quartier-général. Mais elles n'ont eu aucun écho, et, si l'on en juge par la lettre publiée dernièrement dans un journal militaire anglais et par les corespondances adressées au *Mail*, loin de s'améliorer la situation n'a fait que s'aggraver. Le ministre n'a pas l'air de songer à opérer une réforme. Il a laissé les difficultes s'accumuler, et les mesures qu'il a suggérees ont produit du mécontentement. On peut voir quelques-uns de leurs résultats dans le débandement du 9e bataillon, la désorganisation du 7e bataillon, la disparition de l'Artillerie de place de Toronto, les difficultés survenues parmi les Gardes à Pied du Gouverneur-Général, et la condition désespérée dans laquelle se trouvent nos volontaires.

Venons aux faits de suite. On pourra mieux juger de la valeur des commentaires.

Le 9e bataillon a été tout simplemen transformé en un bataillon rural, dans l'intérêt du service.

Quant au 7e, il n'est pas toujours facile de tenir d'accord les divers éléments qui constituent ce corps. Dans une armée régulière, la chose est différente. Il est encore surprenant qu'il n'y ait pas plus de dissensions.

L'histoire de l'Artillerie de Place de Toronto devrait être trop connue du *Mail* pour qu'il puisse y trouver matière à critique. M. McMurrich, le commandant, est un homme riche et jouant un certain rôle social. Sa batterie se composant de 43 hommes seulement, lorsqu'il paradait à côté des bataillons, son

———

* La *Minerve* du 31 janvier 1889.

corps paraissait insignifiant au point qu'il en semblait humilié. M. McMurrich menace donc de se démettre à moins que le département ne réunisse toutes les batteries de bri ade et qu'il ne lui en donne le commandement. Un officier, plus empressé que les autres, se démet le premier, et comme sa démission arrive au département au moment même où un ordre général de milice va paraître, son nom est inséré comme démissionnaire. Et d'un ! Les autres, voyant que ce n est pas avec des menaces que l'on conduit les chefs, temporisent, temporisent si bien qu'ils n'ont pas encore donné leur démission et que la batterie n'est pas du tout abolie : on la trouve inscrite sur la liste de la milice.

Il est vrai qu'il y a eu du bisbille parmi les officiers des Gardes du Gouverneur Général, mais à qui la faute ? Aux officiers eux-mêmes qui se sont querellés. Tout ce différend a été réglé à la satisfaction générale par sir Adolphe Caron, et il est douteux qu'un autre eût pu faire mieux ou aussi bien.

***

Le *Mail* ressasse le grief principal de ses correspondants : sir Adolphe Caron fait trop pour sa province au détriment d'Ontario. (*One of the troubles in the management of the militia is the evident favouritism extended by Sir Adolphe Caron to his own province, to the disadvantage of the Ontario service and the disgust of Ontario officers.*)

Nous avons déjà réfuté cette prétention, mais puisque le *Mail* y tient, nous allons y revenir. Comme preuve de favoritisme en faveur de Québec, ce journal nous donne le tableau suivant :

Officiers	Québec	Ontario	Autres provinces
Cavalerie........	2	1	0
Artillerie........	12	9	6
Infanterie à cheval	2	1	3
Infanterie........	9	9	5
Cartoucherie......	2	0	0
	27	20	14

Ce tableau a un défaut grave. Il est faux et incomplet. Pour être exact il devrait se lire comme suit :

Officiers	Québec	Ontario	Autres provinces
Cavalerie..........	2	1	0
Artillerie..........	11	9	6
Infanterie à cheval / Infanterie..........	10	14	8
Collège militaire de Kingston.........	1	16	0
Cartoucherie......	2	0	0
Total..........	26	40	14

D'un seul coup, le *Mail* avait supprimé tout le collège militaire de Kingston, qui, pourtant, coûte assez cher au pays. Soit *seize officiers*. Et dans l'infanterie à cheval, une petite omission de *treize officiers ! !* Evidemment, on est très scrupuleux au *Mail*. Nous suggérons seulement à ceux qui discutent avec lui de vérifier ses chiffres. La statistique officielle prouve généralement le contraire de ce qu'il avance.

***

Le *Mail* dit encore que le fait d'avoir dépensé $268,000 dans Ontario et $371,000 dans Québec, produit du mécontentement.

Est-il besoin de dire que les deniers publics doivent être affectés au seul point de vue militaire et non au point de vue provincial ? Ainsi il peut fort bien arriver que, pour couvrir un point stratégique, il soit désirable de consacrer la plus grande partie du budget de la guerre à la plus petite ou aux plus petites provinces. Prenons pour exemple les côtes de la Colombie Britannique et de la Nouvelle-Ecosse, qui, en pareil cas, seraient les plus exposées.

Quant à Québec, le *Mail* sait ou devrait savoir que les propriétés militaire qui nous ont été transférées par le gouvernement impérial, à la charge de les réparer, sont de beaucoup plus nombreuses et plus importantes qu'ailleurs. Il en résulte donc des frais d'entretien plus considérables que dans les autres provinces.

Cette année, par exemple, la maçonne-

rie qui supporte les fortifications qui donnent sur la *basse-ville*, ayant été trouvée défectueuse et dangereuse, il a fallu débourser beaucoup d'argent pour la réparer et empêcher les accidents. Les réparations ne sont même pas encore achevées. Québec dépense plus que toute autre ville de la province de Québec, de même que Kingston dépense plus que toute autre ville d'Ontario : pour la même raison qu'il y a là plus de propriétés militaires qu'ailleurs.

***

Le *Mail* voit partout du favoristime français ! C'est ainsi qu'il prétend que nos compatriotes qui ont servi au Nord-Ouest, ont été mieux traités dans la distribution des pensions que leurs frères d'armes d'une autre origine. Exemple : on aurait seulement donné une pension de $83 à la famille d'un milicien anglais mort des suites d'une maladie contractée dans ce service, tandis qu'on aurait accordé $307 à la famille d'un Canadien-français victime des mêmes circonstances.

Le *Mail* répète cette accusation dans presque chacune des fameuses diatribes qu'il a lancées contre le ministre de la Milice.

Dans son numéro du 13 décembre 1888, il a même consenti à nous fournir les détails suivants qu'ils avait négligé jusqu'a lors de nous communiquer :

> L'artilleur Ryan de l'artillerie de place de Montréal et le sergent Valiquette du 65e bataillon, contractèrent des maladies au Nord Ouest et moururent. L'artilleur Ryan laissa une veuve et un enfant. Sir Adolphe ne voulut tout d'abord ne donner à la veuve qu'une pension de $68.44 par année. Plus tard il consentit à donner à l'enfant $14.60. Soit une pension totale pour le compte de l'artilleur Ryan de $83.04. Valiquette ne laissa ni veuve ni enfant. L'arrêté du conseil du 8 juillet [illegible]5 qui a trait aux pensions, décrète que les pensions seront seulement accordées aux veuves et aux enfants de ceux qui sont morts de maladie contractée en service actif, ou aux sœurs qui sont orphelines et sans frères survivants, et qui dependaient pour leur subsistance du soldat mort. Aucune pension pour un père, un frère ou une sœur, à moins que la sœur n'ait réellement aucun moyen de subsistance. Cependant sir Adolphe a accordé au père, aux deux frères et aux trois sœurs de Valiquette, $51.33 par année chacun, soit $307.98 en tout.

Disons tout d'abord que le ministre de la Milice n'est guère plus responsable que ses collègues des pensions. Toutes sont fixées par un arrêté du Conseil, chacune étant jugée sur son mérite.

Cette fois, les chiffres du *Mail* sont exacts, mais voilà tout. Ils ne justifient pas ses commentaires.

Par un arrêté du Conseil, daté du 21 janvier 1887, il fut accordé à la veuve de l'artilleur Ryan une pension de $68.44, soit les trois-huitièmes de la solde quotidienne d'un artilleur durant douze mois. Plus tard, on découvrit qu'elle avait une fille, et, sur la recommandation du ministre de la Milice, un arrêté du Conseil (23 août 1887) lui accorda une pension de $14.60 par an, basée sur un treizième de la solde d'un artilleur.

Cette décision est conforme au paragraphe 7 de l'Ordre Général, No 14? du 19 juillet 1885, lequel reconnait des pensions de deux catégories : la première concerne un soldat mort durant le combat ou des suites du combat ; la seconde un soldat mort d'une maladie contractée en service actif. Les pensions de cette dernière catégorie sont les moins élevées, et s'appliquent toutes deux aux cas de Ryan et Valiquette.

Le *Mail* n'a pas étudié, évidemment, le cas de Valiquette, car il n'en aurait pa parlé de cette façon, en supposant qu'il soit de bonne foi. Primat Valiquette était sergent de la compagnie No 4, 65e bataillon. Avant de prendre du service dans le Nord-Ouest, il gagnait $1.50 à $2.00 par jour. Ses gages allaient tous à son père, qu'un asthme chronique empechait de travailler depuis vingt ans. Il avait quatre sœurs, âgées respectivement de 16, 18, 20 et 22 ans, et deux frères, âgés de 12 et 14 ans. Sa famille était excessivement pauvre, vivant même jusqu'à un certain point de charité publique. Primat Vali-

quette mourut d'une gastrite violente, à la suite d'une marche de 37 milles, de la rivière du Castor au fort Pitt.

Le 4 mars 1887, un arrêté du Conseil Privé, se basant sur l'Ordre Général du 8 juillet 1885, recommanda une demi-pension de veuve au père, soit $51.33 par année, une pension semblable aux deux frères jusqu'a ce qu'ils atteignent 18 ans, et aux trois plus jeunes filles jusqu'à l'âge de 21 ans. Tout cela est parfaitement d'accord avec le paragraphe 16 de l'Ordre Général. La différence s'explique par le fait que la pension dans le cas de Valiquette est basée sur la solde d'un sergent, tandis que dans le cas de Ryan elle est basée sur la solde d'un soldat.

Voilà ce que le *Mail* aurait pu facilement apprendre en y mettant un peu de bonne foi. Et cela nous eût évité bien des cris de paon, bien des appels au fanatisme de race, bien des fausses dénonciations d'une prétendue domination française. Mais cela n'eut pas fait l'affaire du *Mail*, qui vit de l'exploitation des pires préjugés.

***

Une autre accusation du *Mail*, qui ne vaut pas mieux que les autres (12 décembre 1888) ;

En dehors de Québec, le ministre de la Milice ne paraît guère se soucier des intérêts conservateurs. Il comprend probablement que dans Ontario, du moins, les intérêts politiques et militaires sont complètement distincts. A la dernière session, il a traité lestement un député conservateur qui avait un cas à lui soumettre. La veuve d'une victime de la campagne du Nord-Ouest avait demandé du secours. En vain, cet appel se fit entendre du côté conservateur. Mais lorsqu'un député libéral, moins empressé qu'un conservateur d'excuser les excentricités d'un ministre, attira l'attention du Parlement sur cette affaire, sir Adolphe reconnut promptement la justice de la demande et déclara qu'il y serait fait droit.

Tout cela est faux. Le ministre de la Milice a refusé de discuter ce cas pour des raisons que le public honnête pourra apprécier. Encore moins a-t-il promis d'y faire droit. Cette femme ne méritait aucun secours à cause de son inconduite notoire. Et ce fait ne fut pas plus tôt connu du député libéral qui s'était intéressé à son sort, qu'il demanda au ministre comme faveur de ne pas soumettre à la chambre les renseignements qu'il pouvait avoir, ajoutant que sa bonne foi avait été surprise, et qu'il serait le dernier à demander que cette femme fut mise sur la liste des pensionnaires de l'Etat.

Et dire que les accusations du *Mail*, sans être heureusement toutes de la même espèce, sont à peu près toutes de la même force !

HUITIÈME ARTICLE. *

Le bataillon de York et Simcoe.—A-t-il été traité injustement ?—Les cadets du collège d'Ottawa. — Le " Mail " se contredit d'une façon flagrante.—Les éloges de sir Adolphe Caron en 1885.—Témoignage flateur d'un journal libéral, le " St John Globe."—Conclusion.

Le *Mail* continue d'être tourmenté par le fantôme de la domination française. Cette fois il s'agit du bataillon de York et Simcoe. Nous citons (12 décembre 1888 :)

> Quand les différents bataillons partirent pour le Nord-Ouest, beaucoup de conseils municipaux, désireux de venir en aide aux volontaires qui tous faisaient des sacrifices pécuniaires, leur donnerent des vêtements. A tous les bataillons français qui furent ainsi traités, le ministre accorda la somme voulue, tout comme s'il n'y avait pas eu de gratification municipale. Mais il refusa positivement la même chose au bataillon de York et Simcoe. Des députés conservateurs pressèrent cette réclamation, en vain jusqu'à la dernière session, alors que le colonel Denison proposa un vote de non confiance. Sur la promesse que l'on n'insisterait pas sur la motion, le premier ministre déclara que l'argent serait payé. Mais sir Adolphe a empêché jusqu'à ce jour l'accomplissement de la promesse de sir John Macdonald. Un bataillon canadien-français, appuyé par l'influence politique, aurait été satisfait il y a longemps.

La règle est pourtant bien simple. Si un bataillon dûment autorisé fournit de ses propres deniers une partie quelconque de son équipement, le département le rembourse. Mais s'agit-il d'un cadeau par une municipalité ou un particulier, le bataillon n'a pas besoin ou n'a pas droit d'être indemnisé puisqu'il n'a rien déboursé. Quant à la municipalité, elle ne peut guère s'attendre d'être remboursée d'un cadeau.

Tel est en quelques mots le cas du bataillon de York et Simcoe, au sujet duquel certains députés, journaux et correspondants ont dépensé tant d'encre ou tant d'éloquence. Ce corps n'a rien déboursé, et s'il fallait indemniser quelqu'un, ce serait la municipalité qui, de son propre mouvement, lui a fait des largesses.

Il est faux que l'on ait traité différemment les bataillons français. Ceux-ci n'ont reçu aucune gratification des municipalités, et quant ils sont partis pour le Nord-Ouest, ils ont complété leur équipement sur la liste qui leur a été fournie par le département de la milice. Les autres corps ont été traités de la même façon.

A qui fera-t-on croire que cette préten due réclamation ne serait pas payée, si le premier ministre avait promis d'y faire droit ? Une promesse de sir John A. Mac-

* La *Minerve* du 31 janvier 1889.

donald lie tous ses collègues, c'est élémentaire.

***

Toute une tempête au sujet du collège d'Ottawa ! Du Parlement elle s'est abattue dans les colonnes du *Mail*.

L'exercice militaire est autorisé dans nos collèges qui veulent former des compagnies de cadets. Le département leur prête des armes, et il leur fournit au besoin un instructeur. De cette façon, la jeunesse instruite s'habitue de bonne heure au maniement des armes.

Le *Mail* dit qu'il est défendu par la règle 455 aux membres de ces compagnies de porter des uniformes de pays étrangers. A ce compte, ajoute-t-il, comment les élèves du collège d'Ottawa peuvent-ils figurer en zouaves aux processions de la Fête-Dieu ? Ce que ces processions peuvent avoir à faire avec le sujet en litige, le *Mail* se garde bien de nous l'apprendre.

Ce que nous savons de cette affaire est très anodin. Le département a prêté des armes au collège d'Ottawa pour les fins de l'exercice, mais on ne lui a pas demandé d'instructeur, et, en son absence, il ne pouvait y avoir d'inspection. Les cadets ne portaient pas l'uniforme des zouaves, et ils ne faisaient pas l'exercice suivant le mode américain, ainsi qu'on l'a dit. Leur compagnie n'existe plus que nominalement, et leurs armes ont été renvoyées à l'arsenal. *Much ado about nothing* !

***

Bien d'autres assertions du *Mail* ou de ses correspondants pourraient être relevées facilement, mais elles roulent sur des points secondaires et leur réfutation nous entraînerait trop loin. Au reste, nous voilà en présence de la session, et les sabreurs parlementaires pourront essayer d'embrocher le ministre de la Milice. Gare aux estafilades !

Le *Mail* résume quelques-uns de ses griefs dans l'article du 12 décembre 1888, dont il ne reste plus guère que des lambeaux :

> Dans tout Ontario, les volontaires, sans distinction de partis, regrettent vivement la tournure que prennent les choses. Ils semblent convaincus que le ministre est las de la section militaire d'Ontario, et qu'il est tout à fait indifférent à son sort. Les soldats sont pauvrement équipés, quoique le département ait en magasin, *où ils pourrissent peut-être*, les articles mêmes dont les troupes ont besoin. Les officiers sont découragés, et le mécontement sinon la démoralisation prévaut. A sa prochaine session le parlement fera bien bien de consacrer aux affaires militaires un examen plus sérieux que celui qu'il peut donner dans les quelques heures qu'il passe à voter les subsides.

Ce *peut-être* est admirable. Il montre combien le compère est à bout de reproches sérieux.

Notre réponse au *Broad Arrow* couvrant tous ces points, il serait superflu d'y revenir. Nous ne faisons cette citation que pour montrer l'inconsistance, la mauvaise foi du *Mail*.

Qui le croirait ? Ce journal vient de terminer toute une campagne contre sir Adolphe Caron pour établir qu'il est incapable, arrogant, anglophobe, qu'il a sacrifié Ontario à Québec, que la milice marche à sa perte sous sa direction, etc. Le tableau est aussi noir qu'il peut être.

Et dire qu'il n'y a pas longtemps, le même journal se prosternait en admiration devant sir Adolphe Caron. Il faisait pleuvoir sur sa tête les éloges les plus flatteurs. Il le décrétait grand homme, grand ministre, grand capitaine. Le *Mail* lui garantissait même la reconnaissance du Canada tout entier, et tout spécialement celle d'Ontario. Comment en un vil plomb l'or pur s'est-il changé ? C'est que cette feuille a entrepris depuis de salir, de détruire, si possible, tout ce qui porte un nom français.

C'était après les troubles du Nord-Ouest. La campagne avait été courte mais glorieuse. Tout avait bien marché, malgré les difficultés qu'elle présentait à pareille distance. C'est à qui décernerait des compliments à sir Adolphe qui avait

étonné tout le monde par son intelligence militaire, sa puissance d'organisation, sa promptitude d'exécution. Parmi les plus enthousiastes se faisait remarquer le *Mail* qui écrivait :

Bien que la tâche des troupes ne saurait être considerée comme finie, *le ministre de la milice a tout lieu de se féliciter à l'heure qu'il est de la façon dont lui et son département se sont acquittés du rôle qui leur incombait.* Cinquante jours à peine se sont écoulés depuis que le premier corps de troupes est parti d'Ontario pour le siege des troubles—à deux mille milles de distance. Dans ces cinquante jours beaucoup plus que quatre mille hommes, quatre cents chevaux et huit pièces de campagne ont été transportés sur le théâtre des opérations, les trois divisions principales ayant été dirigées sur des points fort éloignés l'un de l'autre, à une grande distance du chemin de fer. Dans ces cinquante jours le chef des insurgés a été capturé, le siège de ses opérations emporté d'assaut et ses partisans dispersés. *Voilà des états de service qui font honneur non pas seulement aux officiers et soldats engagés dans la campagne, mais au département de la milice et au chef du département, l'honorable M. Caron.*

Il nous serait impossible de donner à nos lecteurs une juste idée des travaux qu'entraînent les arrangements et préparatifs d'une campagne comme celle où nos troupes sont engagées. Les longs délais qui marquent la mobilisation des troupes dans les pays qui ont de grandes armées permanentes indiquent la grandeur des mesures à prendre au dernier moment. Le département de la milice au Canada, fort heureusement, n'est pas habitué à la guerre. *Bien que sous l'administration de M. Caron, la condition des milices ait été grandement améliorée,* on pouvait difficilement s'attendre qu'un sixième de toutes nos forces put être transporté en quelques semaines sur un des points les plus reculés du pays, parfaitement équipé et prêt à faire le service actif. Et c'est bien ce qui est arrivé cependant. Au surplus, des difficultés peu ordinaires pour ce qui concerne le transport des troupes et de l'enorme quantité de provisions qui leur était nécessaire, ont été vaincues d'une façon à la fois énergique et heureuse.

Il est vrai qu'on a entendu constamment des plaintes de la part de certaines gens à l'affût de n'importe quel incident, si petit qu'il fût, qui leur permit de faire du capital politique, ou qui ne comprennent pas ce que la conduite d'une pareille campagne entraîne de labeurs et de difficultés. Tous s'accordent à dire cependant qu'il était de la plus haute importance d'agir avec célérité, et il n'est personne qui, ayant la moindre connaissance des opérations militaires, puisse nier en toute honnêteté que si le travail du département a été fait avec une célérité prodigieuse, il a été bien fait. L'HONORABLE M. CARON A PROUVÉ AU PAYS QUE NON SEULEMENT IL EST UN MINISTRE CAPABLE ET ACTIF EN TEMPS DE PAIX, MAIS QU'IL EST A LA HAUTEUR DE TOUTE EVENTUALITÉ QUI PEUT SE PRODUIRE, ET QUE SON DÉPARTEMENT EST MÊME PRÊT A FAIRE FACE AUX EXIGENCES QUI PEUVENT SE PRODUIRE SOUDAINEMENT. Pendant la période de troubles que nous avons traversée, il a été efficacement secondé par les chefs des différentes branches du département, et le résultat général a été tel qu'il a donné la confiance au peuple que les sommes votées par ses représentants pour la milice et la défense ont été sagement et judicieusement dépensées.

Est ce assez flatteur ? Cette citation pourrait suffire, mais nous voulons une bonne fois démasquer, confondre ce mangeur de Français. Le 13 juin 1885, le *Mail* passant en revue les événements de la campagne du Nord-Ouest, exprimait sa haute admiration pour sir Adolphe Caron dans les termes suivants :

Le Canada s'est vu jeté tout à coup dans une guerre à 2,000 milles des principaux centres de population, sans le moindre embryon de service d'ambulance ou de commissariat. Il fallait pourvoir à l'approvisionnement de 5,000 hommes de troupe, en sus de l'armée de conducteurs d'attelage, chirurgiens et autres dont on a besoin à la guerre. Le gouvernement n'avait pas de magasin d'approvisionnement et se trouvait sans même un biscuit de réserve. On était au plus mauvais temps de l'année, car l'hiver n'était pas encore disparu. La neige était trop molle pour porter les attelages. Pas d'abris sur la prairie. Quand le ministre de la Milice se vit en face d'un pareil état de choses il dût penser un instant que la difficulté était insurmontable, qu'il était impossible de requisitionner les approvisionnements, les voitures, les chevaux et les conducteurs d'attelage pour les envoyer de l'avant. On peut se faire une idée de la tâche par le fait que, le 28 mai dernier, un convoi partit de Calgary pour Edmonton, qui mesurait trois milles de long et comprenait 178 attelages de bœufs ou de ponies sauvages, 45 fourgons attelés de deux ou de quatre chevaux ; 80 fourgons attelés de dix bœufs, portant en tout deux ou trois cents tonnes de provisions.

Fort heureusement en organisant le commissariat, le ministre de la Milice profita de l'aide de la Compagnie de la baie d'Hudson. Cette aide fut acquise à des conditions des plus libérales et des plus honnêtes, la compagnie consentant à vendre les provisions de ses propres magasins au prix du gros. Ces provisions il lui fallait les acheter aux prix du marché et elle ne recevait que 5 pour cent de profit, somme de beaucoup moindre que celle qui

aurait été requise pour une nouvelle organisation dans un aussi vaste territoire.

....

Dès que les troupes furent appelées en service actif, le ministre de la Milice émit des ordres pour le transport à Winnipeg d'une réserve d'armes et de munitions, d'équipement, tentes, etc., pour parer à toute éventualité et dans l'espace d'une quinzaine de jours a dater de l'émission de l'ordre plus d'un million de cartouches, outre les munitions d'artillerie, 6,000 Sniders neufs et 1,500 uniformes neufs, furent délivrés à Winnipeg.

Pour faire face aux exigences des corps de cavalerie organisés pour la circonstance au Nord-Ouest, une quantité de revolvers Colts et de carabines Winchester furent aussi dirigés sur Winnipeg. Les expéditions de matériel de guerre, d'effets de campements et d'uniformes, continuèrent d'être faites de temps à autre pour faire face à toutes les demandes jusqu'à ce que la quantité de munitions des petites armes de toute espèce s'élevât à 1,510,000 cartouches et environ 2,000 gargousses, sans comprendre les munitions confiées aux corps militaires avant leur départ pour le Nord-Ouest, soit 20 cartouches par homme.

Une réserve de tuniques, chaussures, lainages, chemises, couvertures de laine et serviettes suffisante pour 4,000 hommes, fut aussi dirigée sur Winnipeg sans délai. A l'exception des uniformes, une grande quantité de ces articles dût être achetée, vu que l'approvisionnement en magasin était limité aux besoins des corps permanents, soit des écoles ou des corps de cavalerie et d'infanterie. Au surplus, avant de partir, les corps d'Ontario et Québec reçurent l'équipement de camp, couvertures (deux par homme), toiles imperméables. Quant aux chaussures, bonnets de fourrure, etc., on en fournit aux différents corps suivant qu'ils en eurent besoin.

....

Un fait digne de remarque, c'est que le département de la milice s'est montré à la hauteur de la tâche, bien qu'il n'eut été maintenu qu'en dépit de l'opposition et plutôt toléré que chaleureusement appuyé jusqu'à l'arrivée de M. Caron à ce poste. Toutes les prédictions des pessimistes reçurent un dementi. Les travaux requis furent faits et bien faits. *Jour et nuit M. Caron se consacra à la tâche.* M. Van Horne, le gérant général de la Compagnie du Pacifique, un prodige d'activité, s'étonnait lui-même de l'activité de M. Caron. " Eh bien, disait-il à votre correspondant, pendant une couple de jours je reçus de lui un télégramme par heure pendant la journée, recommandant ceci, s'informant de cela et prescrivant pour une autre chose."

L'expérience de la campagne a prouvé que le choix des armes avait été des plus judicieux. Le choix de la route et de la méthode suivie dans l'organisation du commissariat, pour les exigences du moment, fut aussi des plus heureux. Nulle part on ne vit échouer l'administration du département dont les opérations s'étendaient sur tout l'espace compris entre Halifax et Calgary, à plus de deux mille milles dans une région où on ne rencontre des habitants que dans une douzaine d'endroits.

Le *Mail* ne se contenta pas de cette revue de la campagne, qui est la meilleure réponse à toutes ses diatribes.

Le même jour (13 juin 1885), il citait avec complaisance le *London Spectator* qui rendait hommage " à l'énergie et à la " puissance d'organisation " du ministre de la Milice.

Le *Mail* ajoutait : " Sir Adolphe Ca-
" ron a mérité la reconnaissance du pays,
" la confiance du Parlement et le cordial
" appui de ses collègues...... Au début
" de la campagne, en mars dernier, nous
" avons exprimé l'espoir que l'honorable
" M. Caron aurait l'occasion de montrer
" ce qu'il vaut comme ministre. Personne
" aujourd'hui n'a de doute sur ce point.
" M. Caron peut être sûr que son nom
" occupera toujours une large place dans
" la reconnaissance du peuple canadien,
" et en particulier parmi la population
" d'Ontario dont les fils ont si loyalement
" répondu à son appel."

Et que d'autres articles du même genre ! Nous n'aurions qu'à prendre dans le tas. C'est ainsi que lorsque sir Adolphe Caron fut décoré, le *Mail* lui donna de l'encensoir tout aussi avidement que l'*Etendard*.

Mais à quoi bon ? En voilà plus, beaucoup plus qu'il ne faut pour convaincre le public que le *Mail* n'est pas sincère, qu'il joue tout simplement la comédie, et qu'il bat monnaie avec le fanatisme.

***

Pendant que tous ces députés, colonels, journalistes et correspondants s'escriment à qui mieux mieux contre le ministre de la Milice, il est assez curieux de constater qu'un journal libéral bien connu, le *Saint-John Globe*, ne craint pas de venir à sa défense, dans le seul but de lui rendre justice. A la date du 27 décembre dernier, ce journal protestait en ces termes

contre les attaques systématiques dont sir Adolphe Caron est l'objet : " Le ministre " de la Milice a à lutter contre un grand " ennui dans son propre parti. Il se peut " qu'il n'ait pas à attendre de merci " de l'opposition, mais quelques-uns des " martinets de Toronto ne paraissent pas " disposés à lui rendre justice. Ces hom- " mes là qui n'appartiennent pas au Col- " lège militaire, mais à la milice elle- " même, attaquent continuellement sir " Adolphe Caron en sous main, réussis- " sant trop souvent à rendre la presse " libérale responsable de plaintes qui " sont leurs griefs. Le ministre de la " Milice se dévoue vigoureusement à son " travail officiel. Dans le service qu'il " dirige il surgit plus de jalousies offi- " cielles que dans aucun autre ; on y pra- " tique le formalisme, nécessairement " peut-être, plus qu'ailleurs, et l'argent " public qu'on y dépense ne suffit certai- " nement pas aux besoins de ceux qui " font le travail. Conséquemment, il est " exposé à des demandes constantes, offi- " cielles et personnelles, auxquelles il lui " est impossible d'accéder. Malgré tout " il fait merveille. Ses accointances poli- " tiques sont mauvaises. Mais comme " ministre qui s'efforce de remplir les " devoirs d'une charge difficile, il est " juste de reconnaître qu'il est l'égal du " meilleur de ses collègues et le supé- " rieur du plus grand nombre d'entre " eux."

Quad un ministre a pu réussir à arracher un pareil témoignage à un adversaire politique, il peut traiter avec dédain les persiffleurs et les accusateurs qui, pour le perdre, ont mis de côté toutes les lois de l'honneur et de la justice.

——

Ici s'arrête notre travail. Nous avons voulu défendre le département de la Milice contre d'injustes attaques. Nous avons voulu défendre un compatriote éminent contre de fausses accusations, fruit d'une conspiration odieuse Répondre à tous les assaillants, était une tâche longue quoique facile. Nous regrettons que nos occupations ne nous aient pas permis de la compléter plus tôt.

Le public ne devra pas être peu surpris, en somme, qu'il ait fallu tant de colonnes pour défendre sir Adolphe Caron du reproche d'anglophobie, quand la presse libérale de notre province le représente depuis des années comme vendu aux Anglais et à l'orangisme. Cartier ne fut pas traité autrement. Ses successeurs ne sauraient espérer un meilleur sort.

l est l'égal du
es et le supé-
ombre d'entre

réussir à arra-
un adversaire
vec dédain les
s qui, pour le
tes les lois de

Nous avons
ent de la Mili-
s. Nous avons
riote éminent
ns, fruit d'une
pondre à tous
tâche longue
ettons que nos
pas permis de

être peu sur-
lu tant de co·
dolphe Caron
e, quand la
ovince le re-
comme vendu
e. Cartier ne
ses successeurs
lleur sort.